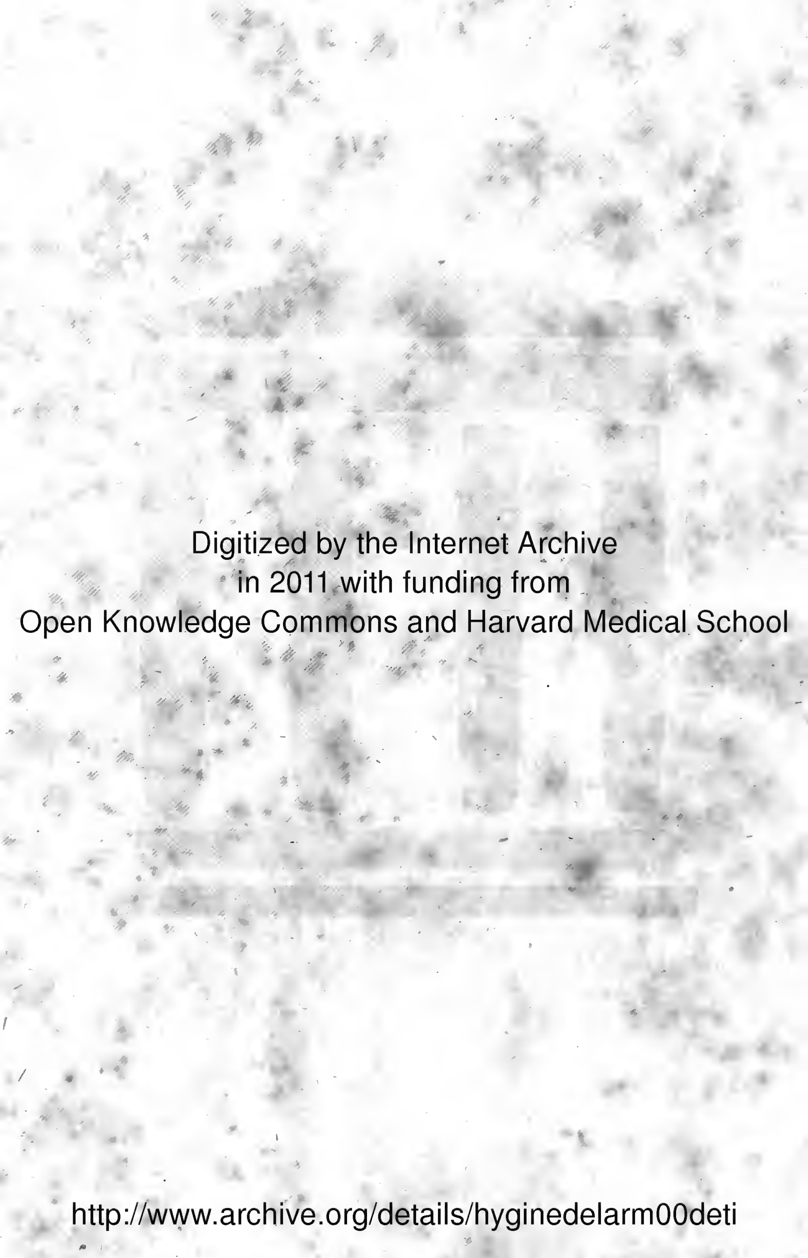



EX LIBRIS
ANTOINE d'ORLÉANS



HYGIÈNE

DE

L'ARMÉE.

HYGIÈNE DE L'ARMÉE,

OU

PRÉCEPTES D'HYGIÈNE MILITAIRE,

A L'USAGE

DES OFFICIERS ET DES SOUS-OFFICIERS DE L'ARMÉE;

PAR

Le médecin de bataillon Ch. DETIENNE,

Docteur en médecine et en chirurgie, ex rédacteur de la Revue médicale et du Bulletin des cliniques de l'université de Liége, membre fondateur de la société de médecine de Liége, membre honoraire de l'Union médico-chirurgicale d'Ypres, membre correspondant de la société académique de Cherbourg (France), de la société des sciences médicales et naturelles de Malines, de la société de médecine pratique de Willebroeck, des sociétés médicales d'Anvers et de Tournay.

Il n'appartient pas exclusivement à l'officier de santé de connaître les règles que le guerrier doit suivre pour conserver sa santé, les chefs de corps et les officiers de tout grade devraient en posséder aussi les notions principales.

Chevalier de Kirckhoff.

LIÉGE,

H. DESSAIN, IMPRIMEUR LIBRAIRE,

PLACE ST.-LAMBERT, N° 9-28.

1849.

A l'Armée.

AVANT-PROPOS.

Dans l'armée, comme l'a très bien dit un de nos confrères, les officiers et les sous-officiers, plus que le médecin, ont l'occasion de donner des conseils aux soldats avec qui ils sont en relation continuelle; si donc les officiers et les sous-officiers avaient quelques notions d'hygiène, ils pourraient indiquer à leurs subordonnés les moyens de conserver leur santé qui est, comme on le sait, la base fondamentale du succès des armées, et ils préviendraient ainsi, parmi eux, une foule de maladies souvent occasionnées par l'inobservance des lois hygiéniques.

C'est pour répondre à cette idée et atteindre à ce but que nous avons écrit ce livre en le dégageant de tout ornement scientifique. Nous avons voulu qu'il fut, avant tout, clair et précis pour être à la portée de toutes les intelligences.

C'est donc un ouvrage utile et nécessaire que nous offrons à l'armée, c'est en un mot, une espèce de

code de préceptes hygiéniques sanctionnés par la science et étayés de l'autorité des plus célèbres médecins et écrivains militaires dont nous avons, parfois même, emprunté les pensées ou les expressions.

Nous avons choisi, coordonné, rapproché et éclairci les préceptes d'hygiène militaire, qui n'ont été publiés, sous cette forme, dans aucun pays, afin de les répandre dans notre armée dans toute leur simplicité et entourés du cortège de bienfaits qui les accompagne constamment.

Si nous avons rappelé des mesures qui sont prescrites par les règlements, ce n'est pas que nous doutions de leur mise à exécution dans tous nos régiments, mais c'est afin d'en faire apprécier toute l'importance hygiénique.

Puissions nous être assez heureux, par nos efforts et nos recherches, d'avoir pu nous rendre utile à l'armée!

HYGIÈNE

DE

L'ARMÉE.



INTRODUCTION.

Tous les arts, tous les métiers, presque tous les états de la société exposent les individus qui les exercent à différentes maladies ; mais il n'est point de position sociale qui soit environnée de plus de causes morbides que celle de soldat : aussi, le médecin militaire sait-il les apprécier et recherche-t-il sans cesse les moyens propres à prévenir les maladies chez les hommes de guerre.

S'il est une profession susceptible d'exercer une influence profonde et durable sur l'économie animale,

c'est, sans contredit, celle dont nous nous occupons. En effet, la plupart des autres professions se bornent à modifier certains organes, certaines fonctions, un petit nombre ou une seule de nos facultés; elles n'agissent, en quelque sorte, pour la plupart, que sur une fonction de l'homme : les unes portent plus particulièrement leur action sur le cerveau, les autres sur la poitrine, d'autres sur les membres, etc. Il en est qui fortifient le corps, et d'autres qui l'affaiblissent. Il en est, enfin, qui sont plus ou moins favorables à la conservation de la santé, quelques-unes qui la détériorent et plusieurs, comme on sait, sont la source de diverses maladies spéciales.

Mais la profession militaire, en soumettant les hommes à un régime particulier, à des vêtements uniformes et aux mêmes exercices du corps; en les astreignant aux mêmes usages et aux mêmes habitudes; en leur inspirant les mêmes sentiments, les mêmes idées; en les assujettissant enfin aux mêmes actions et à la même discipline, exerce à la fois son action sur toutes les parties du corps, sur tous les organes, modifie simultanément toutes les facultés de l'homme, tant physiques que morales, et amène inévitablement, dans l'économie, des changements extrêmement remarquables.

Le maniement des armes, les promenades, les revues, les manœuvres et tous les autres exercices

qui occupent le temps et en quelque sorte l'existence des militaires; les soins journaliers que réclame l'entretien de leurs armes, les gardes et les corvées qu'on en exige en temps de paix comme en temps de guerre; et, dans ce dernier cas, les marches et les contremarches, les attaques, les bivacs, les campements et tous les travaux qui leur sont imposés, sont encore autant de circonstances qui doivent apporter des modifications dans l'organisme des hommes voués à la profession des armes.

Il est évident que le soldat, destiné par état à éprouver toutes les vicissitudes de la vie, toutes les intempéries de l'atmosphère, à braver tous les dangers, à soutenir les travaux les plus fatigants et les exercices les plus pénibles, à supporter souvent en temps de guerre la privation des choses les plus nécessaires à l'existence, trouve, dans les conditions variées auxquelles il est soumis, selon les différentes circonstances dans lesquelles il se trouve placé, une source de causes qui influent plus ou moins sur sa santé.

Enfin, la monotonie et l'uniformité de la vie de garnison lui fait saisir avec une incroyable avidité toutes les occasions de tromper l'ennui en éveillant en lui le besoin de sensations fortes : aussi, le militaire en général, recherche les aliments épicés, les boissons spiritueuses et stimulantes, le tabac et les autres substances susceptibles de faire une impression forte

et vive sur les sens : nouveaux moyens, comme on le voit, surtout quand il y a excès, d'ébranler puissamment l'organisation de l'homme.

Il est donc indispensable de faire connaître au soldat la manière dont il doit user des choses nécessaires à la vie, celles qu'il doit fuir, celles qu'il doit rechercher, comment on détruit les unes, comment on se rend plus favorables les autres, comment il peut se soustraire à l'action de celles-ci, comment enfin il faut profiter des effets avantageux de celles-là.

CHAPITRE PREMIER.

Du Recrutement.

---

§ 1.

Milice. — Moyen de recrutement.

La milice qui est le moyen principal de recrutement en Belgique, consiste, comme on le sait, à prendre, chaque année, un certain nombre d'hommes désignés par le sort, parmi ceux qui se trouvent dans des limites d'âge déterminées et dans des conditions physiques et morales propres à faire des bons soldats.

Le gouvernement belge faisant un choix judicieux de miliciens, n'introduit pas dans les régiments de l'armée des sujets faibles, maladifs et qui au lieu d'être utiles, deviennent à charge à l'état en peuplant les hôpitaux militaires.

§ 2.

Règlement pour l'armée belge relatif à l'examen de l'aptitude ou de l'incapacité des hommes sous le rapport du service militaire.

PREMIÈRE DIVISION.

DÉFAUTS QUI RENDENT ABSOLUMENT IMPROPRES AU SERVICE.

1° *Privation de la vue.*

On désignera l'accident qui aura occasionné ce défaut ou la maladie qui l'entretient, telle que l'inflammation de l'œil, ou une blessure à cette partie. Si c'est une goutte sereine (amaurose), on enverra l'individu dans un des hôpitaux militaires, pour s'assurer de la réalité du défaut.

2° *La perte totale du nez,* surtout si elle présente un aspect rebutant, ou si elle rend la respiration difficile.

3° *La privation de la voix et de la faculté de parler et la surdité complète.*

4° *Les goîtres ou tumeurs scrofuleuses incurables* qui gênent continuellement la respiration.

5° *La perte d'un bras, d'une jambe, d'un pied ou d'une main*, ainsi que la roideur incurable de l'un de ces membres.

6° *Les tumeurs des principales branches des artères.*

7° *Les os longs, recourbés ou les exostoses* par suite de nouures aux os tellement prononcés, qu'ils gênent évidemment le mouvement des membres.

D'autres maladies des os, quoiqu'importantes et visibles, font néanmoins parfois naître des doutes qui seront levés par l'Inspecteur-général du service de santé. La seule supposition fondée, que ces difformités gênent, suffira pour rejeter les remplaçants et les recrues.

8° *Le défaut de boîter*, bien constaté, quelle qu'en soit la cause primitive, ainsi qu'un rétrécissement considérable et permanent des muscles fléchisseurs ou extenseurs de quelque membre, de même que la paralysie de ces parties, ou leur état de relâchement incurable, qui empêche le libre mouvement des membres.

9° *L'état d'amaigrissement et le marasme prononcé de tout le corps*, ou d'une de ses parties, caractérisé par les symptômes de phthisie.

10° *La perte du membre viril ou des testicules.*

DEUXIÈME DIVISION.

INFIRMITÉS OU MALADIES QUI OCCASIONNENT L'INCAPACITÉ ABSOLUE OU RELATIVE DU SERVICE, DONT LE CARACTÈRE, QUOI QU'APPARTENANT A LA CLASSE DES GRANDS ET IMPORTANTS DÉFAUTS CORPORELS, EST CEPENDANT MOINS PALPABLE QUE DANS LA DIVISION PRÉCÉDENTE, ET QUI, POUR LES CONNAÎTRE ET LES JUGER, EXIGENT UNE ATTENTION PLUS APPROFONDIE.

1° *Les grandes lésions du crâne*, provenant de blessures graves, des pressions ou des impressions des os, ou de leur exostose ou de leur perte, attendu qu'elles occasionnent quelquefois les accidents suivants, tels que :

Troubles des facultés intellectuelles, *vertiges*, *surdité*, *assoupissement*, *affections nerveuses ou spasmodiques* accompagnés souvent de douleurs atroces dans la tête.

2° *La perte de l'œil droit* ou la privation de son usage.

3° *La fistule lacrymale incurable*, les inflamma-

tions chroniques et fréquemment répétées aux yeux, ainsi que les maladies des tarses et voies lacrymales devenues habituelles et les taches sur la cornée transparente, lorsqu'elles sont parvenues au point de nuire à la vue (*).

Les remplaçants et les recrues affectés de ces maux ne pourront être reçus.

4° *La faiblesse de la vue*, les infirmités permanentes de cette partie, qui empêchent de distinguer les objets à une certaine distance (propriété si nécessaire pour le service militaire) telle que *la vue basse* (myopie), *les éblouissements* (nyctalopie), etc.; l'habitude de loucher ne gêne point pour le service militaire.

L'examen des défauts de la vue est quelquefois douteux et difficile : c'est surtout pour la milice nationale que l'officier de santé chargé de la visite doit apporter la plus grande circonspection dans ses jugements.

Les myopes (ceux qui ont la vue basse), qui, pour voir distinctement doivent se servir d'une lunette

---

(*) Une circulaire de M. le Ministre de la guerre, en date du 28 février 1840, autorise MM. les médecins des corps, à admettre, à traiter ou à faire traiter au corps même les miliciens qu'ils trouveraient atteints de granulations.

connue sous le n° 10, chez les lunetiers accrédités, sont incapables de servir. Il en est de même pour *les presbytes* (ceux qui ont la vue longue) qui doivent employer une lunette de cinq pouces de foyer (*).

5° *La difformité du nez*, surtout quand elle gêne la respiration.

L'ozène, (puanteur du nez) et tout ulcère opiniâtre

(*) Il ne suffit pas, pour être exempté du service de la milice pour cause de myopie, de pouvoir se servir d'une lunette n° 10; mais il faut que cette lunette soit indispensable pour distinguer clairement les objets. Dès qu'il existe le moindre doute à cet égard, ce qui est d'ailleurs facile à vérifier, par les informations que l'on peut prendre, tant auprès de l'autorité locale qu'auprès des miliciens de la commune du réclamateur, ce dernier doit être incorporé sans avoir égard à sa réclamation.

Cette mesure paraît être la plus convenable pour prévenir tout abus; car si l'on désignait la lunette n° 4, la difficulté resterait la même; on s'exercerait également à en faire usage et on pourrait par là, faire tort aux personnes vraiment myopes qui, pour bien voir, doivent se servir du n° 10, et ne peuvent point distinguer les objets au moyen du n° 4.

La myopie ne donne droit qu'à une exemption provisoire.

des cavités du nez et du palais; la carie dans ces parties et les polypes quand ils sont incurables.

6° *L'infection incurable de l'haleine; les écoulements fétides de l'oreille* et semblables émanations incurables.

Dans cette catégorie est comprise la transpiration très-infecte et habituelle des pieds, que l'on reconnaît à des éruptions érysipélateuses de la plante des pieds.

Les soldats affligés de ces infirmités, ou ceux qui les ont contractées durant leur service, seront admis à obtenir leur congé.

7° *La perte des dents incisives de la mâchoire supérieure et inférieure correspondantes; les fistules dans les creux des mâchoires; la difformité sans remède de l'un de ces os*, occasionnée par une perte de substance, ce qui empêche de mâcher les aliments, et gêne la prononciation.

L'individu privé des dents incisives et des canines ne peut absolument être accepté comme remplaçant ou comme recrue. Ceux qui ont conservé leurs dents incisives supérieures ou inférieures ne peuvent être considérés comme impropres au service de soldat.

8° *Les fistules salivaires incurables*, et l'immobilité de la mâchoire inférieure ou de la tête.

9° *La déglutition difficile*, surtout si elle provient, soit de la paralysie de l'œsophage, soit d'un défaut

incurable des parties qui exécutent ces fonctions.

10° *Les défauts permanents et bien constatés de l'ouïe et de la voix*, quand ils sont de nature à pouvoir être considérés comme gênant pour le service militaire.

Le bégaiement quand il est assez considérable pour pouvoir compromettre la sûreté d'un poste.

11° *Les tumeurs et ulcères scrofuleux*; ils sont presque toujours accompagnés de glandes engorgées et de la cachexie.

12° *Les bossus,* ainsi que ceux qui ont l'épine dorsale courbée.

La difformité du sterne de naissance ou fortuite ou de larges cicatrices sur cette partie, lorsqu'elles gênent évidemment la respiration ou qu'elles empêchent de porter le havresac et la giberne; mais les remplaçants et les recrues seront absolument refusés pour ces défauts ou difformités extérieures.

13° *La phthisie* dans tous les degrés; les asthmes constatés ainsi que *le crachement de sang* (Hémoptysie) et d'autres difficultés dans la circulation du sang, particulièrement une pulsation très-étendue, ou contre nature, permanente et habituelle.

14° *Les hernies* qui ne peuvent que difficilement ou point être contenues par les bandages, ainsi que l'*anus artificiel.*

Les individus affligés d'une double hernie doivent absolument être écartés, et ceux qui n'ont qu'une simple hernie de l'aine, quoiqu'on puisse la contenir par un bandage, ne seront nullement admis comme remplaçants ou comme recrues.

15° *La pierre*, *la gravelle*, *l'incontinence des urines ou des rétentions fréquentes* (*), ainsi que les maladies graves et les défauts des voies urinaires, les fistules à ces parties, etc., soit qu'on les considère comme incurables, soit qu'elles exigent les soins constants du chirurgien et du médecin.

Pour la milice nationale surtout, il sera nécessaire que l'incontinence de l'urine soit confirmée par des épreuves dans un hôpital.

16° *Un testicule retenu dans l'anneau abdominal*, particulièrement s'il est douloureux, *le sarcocèle*, *l'hydrocèle, le varicocèle* ou *circocèle* (*), et tous les défaut sconsidérables et innombrables du scrotum, des testicules et du cordon spermatique.

Les remplaçants et les recrues affectés de ces maladies ne seront point admis, quand même ces maladies seraient guérissables.

17° *Les hémorroïdes ulcérées*, *les fistules incu-*

(*) Voyez pour l'explication de ces mots au chapitre qui traite des maladies simulées et dissimulées.

rables de l'anus, les hémorroïdes fortes et périodiques ; les pertes de sang par le canal intestinal ; l'incontinence des matières fécales, surtout les chutes du rectum, ainsi que les rétrécissements contre nature de cette partie par suite d'opérations chirurgicales, etc.

La perte de l'un des pouces; d'une phalange de l'un des index ou de la perte d'un ou de plusieurs doigts, ou orteils; ainsi que la roideur incurable de l'une de ces parties; le raccourcissement ou la difformité des bras ou des jambes, par suite de fractures, qui rendent les individus impropres au service auxquels ils étaient destinés.

19° *La difformité incurable des pieds, des mains ou d'autres parties* qui rend pénible ou difficile les marches ou le maniement des armes.

On ne recevra pas les remplaçants et les recrues qui ont des pieds très-plats, ou ceux qui marchent en dedans; les individus qui ont ces défauts sont toujours de mauvais piétons (*).

20° *Les tumeurs variqueuses considérables* (varices) *et les gonflements ou œdèmes habituels des pieds et des jambes.*

(*) Il ne faut pas confondre les pieds plats avec les pieds épatés. Les hommes à pieds épatés sont très-propres au service militaire, particulièrement à celui d'infanterie, tandis que ceux à pieds plats y sont tout-à-fait inhabiles.

21° *Les tumeurs et ulcères carcinomateux ; les ulcères malins invétérés*, qui peuvent être considérés comme incurables.

22° *Les grandes cicatrices d'ancienne date,* surtout si par leur adhésion, elles gênent le mouvement de l'un des membres, et si elles sont accompagnées de perte de substance.

23° *Les maladies graves des os, telles que les exostoses considérables, les ankyloses, la carie ou nécrose, l'épine venteuse, les tumeurs du périoste,* dès que ces maladies gênent le mouvement des parties qu'elles affectent.

24° *Les maladies cutanées*, (de la peau) quand elles sont contagieuses, invétérées, héréditaires et opiniâtres, telles que la teigne (*), les dartres, et autres maladies de la peau.

L'incurabilité de ces maladies devra, pour la milice nationale, être prouvée par un traitement régulier, mais tenté, sans succès, dans un hôpital désigné à cet effet (**).

25° *La cachexie, le scorbut et l'hydropisie incurables.*

(*) La teigne ne donne droit qu'à une exemption provisoire.

(**) A l'hôpital militaire de Louvain.

26° *La grande faiblesse et l'amaigrissement, la taille trop haute ou trop petite*, surtout dans le premier cas lorsque la croissance de l'individu a excédé ses forces.

27° *La podagre ou la sciatique; les douleurs rhumatismales et arthritiques invétérées*, qui gênent le libre mouvement des membres.

28° *L'épilepsie bien constatée; les convulsions; le tremblement involontaire du corps ou d'une de ses parties; la paralysie totale ou partielle; la démence; la fureur*. Ces défauts devront être constatés pour être exempté de la milice nationale, par des épreuves dans un hôpital.

En délivrant les certificats, on désignera, en général, les accidents ou les causes des défauts, ainsi que les signes qui démontrent évidemment les caractères du défaut.

Si l'on se sert de termes techniques, on les fera suivre de la dénomination en langue belgique.

Tous les défauts et infirmités qui ne procurent pas encore l'exemption du service aux miliciens, défendent d'accepter des remplaçants et des recrues (*) qui, sous tous les rapports, doivent être sains et exempts de tout défaut apparent (**).

(*) *Recrue* signifie ici volontaire ou substituant.

(**) C'est ainsi que certains légers défauts ne sont pas un motif d'exemption pour le milicien, tandis que les mêmes

§ 3.

Choix des hommes appelés au service militaire.

Les habitants des campagnes, plus robustes en général que ceux des villes, sont beaucoup plus propres à devenir de bons soldats. En effet, le villageois endurci par les travaux, habitué à une vie dure et frugale, accoutumé à braver les vicissitudes atmosphériques et l'inclémence des saisons, supporte avec plus de facilité le poids du hâvresac et de ses armes, la fatigue des longues marches, pourvu qu'elles soient réglées, l'influence du froid, du chaud, de la pluie, des brouillards, et les privations. Il s'accoutume bientôt aussi et avec moins de difficulté, au régime des troupes. Les recrues des villes ressentent vivement l'influence de toutes ces choses, mais d'un autre côté elles se familiarisent bien plus facilement à la vie monotone des casernes; elles se plient plus promptement et plus facilement aux exercices militaires; elles sont aussi moins atteintes par les affections tristes de l'âme : c'est parmi les recrues tirées des campagnes que la nostalgie se développe le plus communément.

---

défauts peuvent être une cause d'exclusion pour le remplaçant, le substituant ou le volontaire.

§ 4.

Age propre au service militaire.

Vingt ans et quarante ans sont, en général, les limites extrêmes que l'expérience semble avoir assignées à l'âge propre au service militaire : avant la première époque, le corps n'a pas assez de force, et il commence insensiblement à la perdre lorsqu'il arrive au-delà de la seconde. L'âge de vingt à vingt-cinq ans est réellement le plus convenable pour entrer dans la carrière militaire. A cette époque de la vie, l'on apprend et l'on retient, ce qu'il est nécessaire de savoir, avec la même facilité que dans un âge moins avancé; et cependant, le moral et le physique de l'homme ont acquis tout le degré de force et d'énergie nécessaires; plus tôt, les organes résisteraient difficilement aux exercices militaires, aux fatigues et aux dangers de la guerre; plus tard, le corps appesanti par l'âge, et les organes moins souples, rendent l'homme peu propre aux exercices et aux mouvements qui exigent de l'agilité et de la précision.

§ 5.

Durée du service militaire.

Au point de vue hygiénique et dans l'intérêt de l'armée, on ne devrait tenir les soldats sous les armes que jusqu'à trente ans ; il serait même désirable que, passé cet âge, on ne reçût point d'enrôlements volontaires, à l'exception des réengagements.

Vers l'âge de trente ans, dit le général Rogniat, dans ses Considérations sur l'art de la guerre, lorsque l'homme a fini son accroissement, ses membres commencent à perdre leur souplesse; il devient bientôt lourd, pesant; le mouvement cesse de lui être agréable; l'effervescence de la jeunesse qui lui faisait trouver du charme dans la vie errante et variée du militaire, se calme par degré pour faire place à des idées de repos et de tranquillité; dès-lors, le soldat, qui ne se livre plus qu'à regret à ses exercices, fait mal un métier qu'il cesse de faire avec plaisir, à moins que des idées d'ambition et d'avancement ne viennent le stimuler; mais ces idées ne peuvent germer que dans la tête du plus petit nombre. C'est donc non loin de ce terme qu'il faut borner la carrière militaire.

§ 6.

Visite des recrues.

Les médecins militaires belges, on le sait, ne cessent d'apporter une attention scrupuleuse à l'examen des hommes qui sont appelés au service militaire, dans le double but de procurer à l'état des hommes capables de supporter les fatigues de la guerre et de composer ainsi une bonne armée. Cependant, il faut le reconnaître, la tâche est bien difficile, puisque d'une part il s'agit de déjouer les manœuvres frauduleuses qui ne sont que trop souvent mises en jeu pour simuler ou dissimuler des infirmités, tandis que de l'autre il importe de ne pas admettre des individus inaptes au service.

Combien n'a-t-on pas vu, pendant les guerres de la république et de l'empire, de soldats obligés de traîner une vie languissante et misérable à la suite des armées, où, par défaut d'un examen attentif, on les avait contraints d'y porter les germes de différentes maladies graves qui ne faisaient que les rendre à charge à leurs camarades, nécessiter leur séjour continuel dans les hôpitaux et occasionner des dépenses inutiles à l'État. C'est

pourquoi, dans l'examen des miliciens, le médecin ne s'assure pas seulement s'il existe un vice héréditaire incurable, ou s'ils ont en eux un principe de maladie organique, ou des infirmités qui les rendent impropres au service; mais encore il s'attache surtout à distinguer s'ils possèdent des organes ayant la force et la disposition nécessaires au rude métier des armes.

§ 7.

Qualités et taille des soldats suivant les différentes armes. — Règlement concernant ces conditions.

D'après Vegèce, les qualités qui constituent spécialement un bon soldat, sont : une taille bien proportionnée, une complexion forte et vigoureuse, et une constitution robuste. La haute stature est beaucoup trop recherchée, dit-il, dans les militaires; la force et la bonne proportion du tronc et des membres sont bien plus importantes, et l'on doit y attacher beaucoup plus de prix.

Les différentes armes exigent certaines qualités particulières dans les hommes qui y sont destinés, afin qu'ils puissent plus parfaitement remplir les fonctions respectives qu'elles nécessitent : ainsi la

grosse cavalerie demande une plus haute stature et une force corporelle plus marquée, particulièrement dans les régiments de cuirassiers. La cavalerie légère réclame surtout des sujets lestes, agiles et vigoureux; il en est de même de l'artillerie, où l'adresse, la force et l'intelligence sont des qualités indispensables. Dans l'infanterie même où l'on réunit des hommes de toutes tailles et de toutes constitutions, on a soin de composer des compagnies d'élite, (les grenadiers et les chasseurs), de manière à réunir des hommes qui possèdent les qualités nécessaires à la spécialité de ces compagnies.

Arrêté qui fixe en Belgique la taille des recrues pour les différentes armes, ainsi que les conditions et les qualités propres à la répartition des hommes (*).

		Minimum.	Maximum.
Cuirassiers.		1.72.	1.76.
Artillerie (**)	Batteries montées et à cheval. Canonniers montés et non montés. Conducteurs et train.	1.67.	1.72

(*) Arrêté du 21 février 1845. *J. Of.*, t. 9, p. 27.

(**) Afin de favoriser le recrutement des cadres des

		Minimum.	Maximum.
. . . . .	Batteries de siége.	1.70.	1.74.
. . . . .	Pontonniers. . .	1.70	et au-dessus
Régiment du génie.		1.65	id.
Guides.		1.69.	1.71.
Chasseurs à cheval.		1.65.	1.68.
Lanciers.		1.65.	1.68.
Régiment d'élite	Grenadiers. .	1.72	et au-dessus.
	Voltigeurs. .	1.62.	1.65.
1er Chasseurs à pieds (ch. carab.).		1.62	et au-dessus.
Infanterie de ligne (volontaires).		1.62	id.

troupes du génie, de l'artillerie et des régiments de cuirassiers. il a été décidé, par arrêté du 22 février 1844, qu'il serait fait exception aux dispositions du 21 février 1843, en faveur des volontaires qui se destinent à ces diverses armes et offrent les ressources nécessaires pour devenir par la suite de bons sous-officiers.

En conséquence, les jeunes gens qui se trouvent dans ces conditions peuvent être admis à contracter des engagements pour le régiment du génie, alors qu'ils n'auront que 1m62c de taille; que dans l'artillerie, ils seront admis à toute taille au-dessus de 1m65c, sauf à incorporer de préférence ceux de haute stature dans les batteries de siége, et que, pour les cuirassiers, il est accordé une tolérance en moins de 0m02c et en plus de 0m04c.

La tolérance en moins, mentionnée ci-dessus, au sujet de l'incorporation des volontaires dans les troupes du génie, pourra s'étendre aux miliciens, lorsque le choix d'hommes de métier rendra la mesure indispensable.

Ces cotes, (celle de l'infanterie de ligne exceptée), sont également applicables aux volontaires et aux miliciens. Toutefois, une tolérance de deux centimètres au-delà du maximum pourra être accordée aux volontaires des régiments des lanciers et des guides.

Après la taille, les conditions et les qualités utiles à rechercher sont les suivantes :

Pour les cuirassiers :

Des épaules carrées, une poitrine très-bien développée, une charpente solide, un ensemble vigoureux.

Pour l'artillerie :

Une forte constitution, l'habitude des chevaux et des travaux de la campagne.

Pour les pontonniers :

Une forte constitution, les professions de batelier, de cordier, d'ouvrier en bois ou en fer.

Pour le régiment du génie :

Des hommes bien constitués, exerçant la profession de charron, de charpentier, de menuisier, de maçon, de tailleur de pierre, d'ardoisier, de terrassier, de serrurier, de maréchal et d'autres analogues, sans attacher d'importance à la taille au-dessus du minimum.

Pour les guides, les chasseurs à cheval et les lanciers :

Une forte constitution, une poitrine bien développée et l'habitude des chevaux.

Pour le régiment d'élite :

Une bonne conformation.

Pour les chasseurs carabiniers :

Une bonne conformation et une constitution robuste.

§ 8.

Influence de la vie militaire sur les recrues.

Avant que d'être accoutumé au régime militaire, on conçoit combien grandes sont les épreuves que doit subir le soldat, si l'on songe à la révolution qui s'opère dans ses sensations, dans ses habitudes et dans ses idées, depuis l'instant où il quitte son village jusqu'au moment où il est entièrement formé. En effet, séparé brusquement de sa famille, éloigné des lieux qui l'ont vu naître et qui naguère ont charmé son enfance, soumis à une autre nourriture, habillé d'autres vêtements, couché sous un autre toit, occupé d'autres travaux, en quelque sorte contraint de changer ses manières, ses habitudes, forcé de se courber sous le poids de l'obéissance passive et de la discipline qui brident ses volontés et contrarient ses désirs, on doit le reconnaître, il faut au moins posséder une force morale et physique assez puissante pour surmonter les effets d'une pareille transition.

Mais plus ces épreuves sont dures et pénibles, plus on doit applaudir aux soins scrupuleux que l'on

apporte dans le choix des sujets destinés au service militaire. Si l'homme est bien constitué, il résistera plus facilement aux fatigues et à toutes les exigences du métier; il parcourra toutes les phases de son apprentissage avec moins de peine ; il oubliera, pour un instant, son passé pour goûter les délassements de la vie militaire; et, guidé par des chefs expérimentés, il se familiarisera aisément à sa nouvelle existence.

Si, au contraire, le jeune soldat a une mauvaise constitution, il ne sera pas en état de supporter les épreuves auxquelles on doit le soumettre; il n'aura pas la force ni le courage de surmonter les fatigues du métier; il ne pourra partager les distractions dont jouissent ses camarades; il aura constamment le cœur contristé et sa pensée unique se reportera toujours vers le clocher de son village; enfin, sa santé s'altérera, ses digestions seront pénibles, l'appétit disparaîtra, ses forces s'épuiseront, la diarrhée, la fièvre, etc., en seront la suite et feront un devoir aux médecins de l'envoyer et de le retenir à l'hôpital.

§ 9.

Utilité des dépôts.

En entrant au service, les recrues sont reçues dans les dépôts des régiments pour y être habillées, équipées et exercées aux manœuvres. Outre les avantages militaires que peuvent offrir les dépôts, leur utilité,

considérée au point de vue hygiénique, est trop bien sentie, pour qu'il soit nécessaire d'insister sur leur importance. Pour se convaincre de cette vérité, remarquons que, dans les compagnies de dépôt, on habitue insensiblement le jeune soldat au métier des armes, en modérant pendant quelque temps la sévérité de la discipline, et en suivant une marche progressive dans les exercices militaires qui entrent dans l'éducation du soldat.

Mais pour que ces avantages ne soient point illusoires, il faut que les recrues fassent au dépôt un séjour assez prolongé, afin d'être suffisamment instruites pour remplir convenablement leur métier dans les compagnies, pour lesquelles elles sont désignées de manière à ce que cette nouvelle transition ne soit pas trop forte, si même on devait se mettre en campagne.

La mesure, prise en 1848, par Monsieur le ministre de la guerre, d'envoyer les recrues au camp de Beverloo, a produit de si beaux résultats, qu'elle confirme pleinement cette manière de voir, et offre l'avantage immense de réunir, en un seul dépôt général, les hommes de toutes les provinces. Ces hommes se trouvent heureux, après les exercices, de pouvoir se réunir par village, et ainsi se familiarisent plus facilement avec les exigences auxquelles ils sont soumis dans l'exercice de leur nouvelle profession. Comme l'a très-bien dit M. Vaidy, le soldat, qui se

retrouve parmi les compagnons de son enfance, avec des hommes qui parlent son patois et partagent ses habitudes, sent moins la gêne de son nouvel état; il a pour camarades d'anciens amis, des parents, des frères. Il s'attache à son régiment par tous les liens qui l'attachaient autrefois à sa famille, à son pays natal. Au contraire, le soldat qui est placé tout-à-coup au milieu de soldats d'une province éloignée de la sienne, ne rencontre plus les mêmes habitudes, entend un langage étranger au sien ; il ne forme pas de liaisons avec ses nouveaux camarades ; il est peu attaché à son drapeau; il est triste, taciturne et contracte la maladie du pays (la nostalgie).

Monsieur le ministre de la guerre est venu corroborer notre opinion, relativement à l'utilité des dépôts, dans un discours remarquable prononcé à l'occasion de la discussion de son budjet pour 1849. Il a dit, qu'au camp, le soldat est à l'abri de l'influence des villes et des distractions, sous le triple rapport de sa moralité, de l'hygiène et de l'esprit militaire; qu'il a tout à gagner.

Ainsi, a ajouté Monsieur le ministre, pour les classes de milice qui iront au camp, pendant deux mois ou deux mois et demi, immédiatement après leur entrée au service, nous n'avons pas à craindre les dangers de l'influence mauvaise pour leur moralité et de l'encombrement pour leur santé.

CHAPITRE DEUXIÈME.

Des maladies simulées et dissimulées.

SECTION I.

MALADIES SIMULÉES.

---

§ I.

Ruses employées par les miliciens pour s'exempter du service militaire.

Nous allons indiquer, le plus sommairement que possible, les maladies simulées auxquelles ont quelquefois recours des miliciens ou des soldats dans le but d'obtenir leur réforme, un congé ou une exemption de service; ruses sur lesquelles les médecins militaires ainsi que les officiers et les sous-offi-

ciers doivent bien fixer leur attention afin de ne point en être dupes.

On ne pourrait jamais croire, si l'expérience n'en donnait chaque jour la preuve, combien certains individus parmi les miliciens, même en apparence les plus obtus et les plus grossiers, employent d'astuces, de ruses et d'artifices pour en imposer sur les maladies dont il se prétendent atteints.

Ces maladies simulées sont très-nombreuses, en voici l'énumération.

§ 2.

Appareil locomoteur.

A. *Ankylose.*—L'ankylose (soudure d'une articulation) est la perte plus ou moins complète des mouvements d'une articulation. Elle se simule en roidissant le membre au moyen de la contraction des muscles. On parvient à découvrir cette prétendue infirmité, en distrayant l'attention du fraudeur pendant

qu'on essaie de faire des mouvements avec le membre qui ne tarde pas à les exécuter d'une manière complète.

B. *Contractures des membres.* — On rencontre des miliciens qui affectent une contracture permanente de quelque membre, et soutiennent l'imposture avec tant d'adresse et d'opiniâtreté, qu'ils mettent souvent l'observateur le plus attentif dans une sorte d'incertitude sur la réalité de leur prétendue infirmité. Ainsi, on en rencontre qui maintiennent au moyen d'un bandage, dans la paume de la main, un ou plusieurs doigts en flexion permanente et simulent à s'y méprendre une contraction incurable de ces doigts; mais la fraude est vite découverte, si à l'exemple de *Percy et de Laurent*, on laisse suspendre un poids de six livres aux doigts contractés, car alors la fatigue les distend, ils se redressent et laissent tomber le poids.

Il y en a qui s'habituent aussi à faire saillir un genou en faisant adapter un talon plus élevé à leur soulier. Il suffira de les faire coucher sur le dos pour redresser la jambe, en donnant brusquement, et à l'improviste, un coup de poing sur ce membre : on arrivera au même résultat en les forçant à se tenir en équilibre sur la jambe saine qui forcera l'autre à s'allonger par la fatigue; ou bien, encore, par l'application d'un bandage compressif qui rendra la

liberté aux mouvements du membre prétendument contracté.

D'autres ont cherché à imiter une courbure du dos, mais il suffit dans ce cas de piquer subitement dans le dos le simulateur avec une aiguille pour le faire redresser à l'instant même.

C. *Douleurs rhumatismales.*

Il est souvent difficile de reconnaître certaines douleurs rhumatismales. On sait, en effet, que les douleurs musculaires et articulaires, quelquefois même assez fortes pour s'opposer à la locomotion et aux mouvements de la partie affectée, existent sans aucun siége apparent, si ce n'est l'augmentation de la douleur qui détermine la compression, le tiraillement ou un mouvement subit imprimé à la partie malade ; ou, si le sujet a assez d'adresse pour manifester cette augmentation de douleur chaque fois qu'on presse le point qu'il dit être le siége précis de son mal, il laisse nécessairement l'expérimentateur dans le doute sur la vérité de ses assertions.

D. *Douleurs ostéocopes.*

Il est, en outre, certaines douleurs, telles que celles désignées sous le nom d'ostéocopes (douleurs dans les os), que n'augmentent nullement la pression, le tiraillement et le mouvement communiqué; elles n'ont, par conséquent, aucun signe à l'aide duquel on puisse s'assurer de leur réalité. On est donc

forcé de rester dans le doute ou de s'en rapporter au dire du réclamant.

Aussi ce sont en général, ces douleurs que l'on feint souvent d'éprouver pour tromper le médecin. On doit donc se conduire avec prudence et avec sagesse afin de ne pas désespérer l'homme qui souffre réellement, ou pour ne pas dispenser sans raison de ses devoirs l'individu en état de les remplir.

E. *Claudication.*

La claudication est un moyen dont on se sert quelquefois pour s'affranchir du service. On constatera la simulation en faisant coucher horizontalement sur le dos le plaignant déshabillé, pour rapprocher les extrémités des membres inférieurs afin de reconnaître en les mesurant s'il existe une différence de longueur.

F. *Tuméfaction œdémateuse des pieds et des jambes.*

Le gonflement des pieds et des jambes se produit en comprimant fortement avec un lien la partie supérieure des jambes, auxquelles on donne, pendant la nuit, une position perpendiculaire, en les suspendant hors du lit. On s'aperçoit facilement de la fraude par l'empreinte du cordon, ainsi que par l'état de santé du réclamant.

G. *Ulcères chroniques aux jambes et dartres.*

Parmi les recrues ainsi que parmi les vieux soldats, il y en a qui, par des irritations mécaniques ou

par des applications irritantes s'opposent à la cicatrisation d'ulcères soit naturels, soit artificiels, ou qui simulent des dartres qu'ils présentent comme ayant résisté à tous les traitements. Il faut tenir ces individus en observation dans un hôpital pour les soumettre à un traitement convenable et à une surveillance continuelle.

H. *Chevauchements des orteils.*

Le chevauchement provoqué des orteils est souvent difficile à distinguer du véritable, car cette difficulté est quelquefois poussée assez loin pour présenter le caractère d'une lésion organique. On est donc souvent dans le doute et par là obligé d'admettre ce motif comme incapacité au service de l'infanterie ; il faudrait cependant que cette infirmité fut extrême pour dispenser du service de la cavalerie.

I. *Orteils rétractés et fléchis vers le sol.*

Il en est de même des orteils rétractés et fléchis vers le sol, surtout quand l'ongle est usé et que la matrice est à nu.

J. *Obstipation.* L'obstipation (inclinaison latérale et permanente de la tête) est une difformité qui se simule difficilement et rarement à cause de la position gênante quelle nécessite. L'individu pris en observation devra être gardé à vue.

---

§ 3.

Appareil sensitif.

Amaurose.

L'amaurose (perte plus ou moins complète de la vue) quand elle est factice, se décèle par la mobilité de la pupille; le simulateur qui est surpris par une lumière vive ou par des corps que l'on fait passer devant ses yeux, les évite malgré lui et se trahit.

Les substances employées pour développer artificiellement cette affection oculaire sont : le suc ou l'extrait de belladone, de stramonium, que l'on introduit dans les angles externes des yeux pour dilater les pupilles et amener l'immobilité de l'iris. Le meilleur moyen de surprendre une fraude aussi difficile à saisir, est d'isoler pendant assez longtemps celui qui s'en rend coupable, ayant soin avant que de l'enfermer, de le visiter d'une manière toute particulière, afin qu'il ne puisse cacher aucune parcelle de ces substances.

B. *Myopie.* Pour être exempté du service militaire comme myope, il faut pouvoir subir des épreuves à lire, le nez appliqué sur le livre avec les lunettes n° 10.

Il faut aussi, qu'il soit constaté, que les lunettes soient indispensables à l'individu pour se guider.

C. *Taies de la cornée.*

Les taies (taches) de la cornée imitent au moyen d'une application superficielle de nitrate d'argent (pierre infernale) sur la cornée. Les taches disparaissent au bout de quelque temps, ce qui indique qu'il faut séquestrer le milicien pour le guérir de cette prétendue affection organique.

D. *Blépharoptose.*

Le blépharoptose (chute de la paupière supérieure) est difficile à simuler; l'attention du réclamant lui fait vite défaut, et malgré ses efforts pour maintenir la paupière abaissée, il arrive un moment où elle se relève, surtout si l'on oblige l'individu à regarder à plusieurs reprises un objet élevé.

E. *Clignotement des paupières.*

Il en est de même du clignotement des paupières.

F. *Ophthalmie chronique.*

L'ophthalmie chronique avec perte de cils est provoquée par des substances irritantes instillées dans l'œil, par l'arrachement des cils avec cautérisation du bord de la paupière. Cette ruse est difficile à déjouer. Des renseignements commémoratifs peuvent mettre sur la voie et être de quelque utilité.

G. *Otorrhée.*

L'otorrhée (écoulement purulent des oreilles) est

aussi produite par des corps étrangers introduits dans les oreilles, tels que : vieux fromage délayé, miel, etc.; ou bien elle est provoquée par des substances irritantes telles que l'onguent de cantharides, etc. Il faut observer le simulateur et lui faire subir un traitement approprié.

H. *Surdité.*

On rencontre souvent de jeunes soldats qui imitent les manières, prennent toutes les allures du sourd et en jouent le rôle avec une adresse et une constance vraiment étonnantes.

Le plus souvent on prétend avoir cette infirmité depuis la naissance. Elle est simulée par imitation, ou bien elle est occasionnée par l'introduction de corps étrangers. Dans le premier cas la ruse, dans le second une exploration attentive des conduits auditifs externes, sont les moyens propres à pouvoir s'éclairer sur des réclamations de ce genre. On cite un exemple d'un individu qui avait voulu se faire passer pour sourd-muet de naissance dans le but de se soustraire au service militaire ; mais cette simulation est tellement rare que nous croyons inutile d'insister sur ce genre de fraude.

I. *Polypes nasaux.* Des polypes nasaux (excroissances dans les fosses nasales) ont été simulées par l'introduction dans le nez de reins de jeunes lapins : Il suffit de mentionner cette fraude pour la faire dé-

couvrir si on avait le moindre soupçon, car à l'aide d'une pince on ferait à l'instant disparaître la fausse tumeur.

J. *Ozène.* L'ozène (puanteur du nez), n'est pas plus difficile à reconnaître si elle est produite par l'introduction, dans les fosses nasales, d'éponges imprégnées de matières putrides ou de fromage vieux délayé. L'inspection de la muqueuse du nez suffit, quand elle n'offre aucune trace d'ulcération, pour savoir à quoi s'en tenir.

K. *Alopécie.*

L'alopécie (perte de cheveux) est le résultat de l'épilation avec cautérisation des bulbes pileux. Il suffit d'une observation attentive pendant quelque temps pour voir repousser les cheveux.

L. *Teigne.*

La teigne est imitée au moyen d'une application sur la tête d'une pommade dans laquelle il entre de l'acide nitrique, pommade qui occasionne la chute des cheveux et la formation de croutes jaunâtres. Un examen attentif fait facilement distinguer la fausse teigne de la véritable, à l'odeur nauséabonde particulière de cette dernière qui manque dans la simulée.

M. *Transpiration fétide.*

La transpiration fétide de tout le corps ou des pieds est difficile à bien apprécier. M. Fallot dit qu'il est sage et rationel de désigner pour être mis en obser-

vation les individus chez qui l'on suspecte de la fraude. On ne se contentera pas de leur faire éponger les pieds et de les faire baigner, mais on les visitera à plusieurs reprises, le jour et la nuit et surtout après les avoir fait longtemps marcher. A défaut de ces précautions on risque de porter de faux jugements.

N. *Ictère.*

L'ictère (jaunisse) est une ruse quelquefois employée. On soupçonne la fraude quand, avec une teinte jaune de la peau, la conjonctive a conservé son éclat et sa blancheur et si les urines offent leur couleur naturelle. Pour l'obtenir, on se frotte le corps avec des matières colorantes jaunes, le curcuma, la rhubarbe, etc.

§ 4.

Appareil de la phonation.

A. *Aphonie* (perte de la voix).

Il est des miliciens qui, doués d'une poitrine bien développée et d'une constitution des plus robustes, prétendent avoir perdu la voix depuis longtemps; ils ont l'art de l'affaiblir et de la modifier au point d'imiter celle des individus atteints de la phthysie laryngée ou d'une véritable aphonie. Cette affection est très-

facile à simuler, et pour s'apercevoir de la ruse, il faut soumettre l'individu à une impression plus ou moins douloureuse, brusque et inattendue, afin de lui faire pousser un cri qui le trahira.

B. *Mutisme.*

Les mêmes expériences seront employées pour ceux qui se disent atteints de mutisme. (Impossibilité d'articuler des sons).

C. *Bégaiement.*

Le bégaiment étant très-facile à simuler, il faut envoyer le bègue en observation dans un hôpital afin de le surprendre en tout temps.

§ 5.

Appareil digestif.

A. *Haleine fétide.*

La mastication de substances fétides pour simuler une mauvaise haleine comme provenant d'une carie de dents, ou d'engorgement scorbutique et d'ulcération des gencives, ne peut tromper personne ; car il suffit de juger de la constitution du réclamant, de lui faire ouvrir la bouche, pour s'assurer que ses dents sont bonnes, ses gencives dans l'état normal, pour anéantir toute tentative de cette espèce.

B. *Déglutition difficile.*

On peut simuler une déglutition difficile en rechassant par le nez les aliments et les boissons qu'on vient de prendre. M. Fallot rapporte qu'il a découvert la fraude qu'il soupçonnait chez un soldat en lui versant doucement dans la bouche, pendant son sommeil, une petite quantité de liquide qu'il avala instinctivement.

C. *Vomissements.*

Les vomissements que certaines personnes ont la faculté de provoquer à volonté pourraient être pris pour des affections de l'estomac, telles que : squirre, gastrite chronique, etc. Cette fraude ne doit pas en imposer longtemps, car si le sujet offre de l'embonpoint et de la fraîcheur, une surveillance active confirmera bientôt les soupçons.

D. *Hématémèse.*

L'hématémèse (vomissement de sang) se simule au moyen de sang de bœuf avalé et que l'on vomit : l'absence de tout symptôme de cette maladie en dit plus que les matières rendues.

E. *Hémorrhoïdes.*

On a simulé les hémorrhoïdes à l'aide de petites vessies, gonflées d'air ou de sang; mais la simple vue ou une piqûre explorative au moyen d'une aiguille suffit pour découvrir la vérité.

F. *Chute du rectum.*

La chute du rectum (sortie de l'intestin par l'anus) se simule si grossièrement qu'il suffit de savoir que c'est en introduisant dans l'anus des boyaux de bœuf, des vessies de mouton dont une extrémité est pendante et qui contiennent un mélange de sang et de lait, pour découvrir la fraude aussitôt qu'elle est soupçonnée.

G. *Fistule stercorale.*

Une petite incision pratiquée à la marge de l'anus et dans laquelle on introduit un corps étranger, peut simuler une fistule stercorale. Un pansement méthodique et surtout un sondage prudent de la plaie, dans tous ses trajets fistuleux, sont les seuls moyens de connaître la vérité.

H. *Hernies.*

Il suffit d'enlever les brayers (bandages herniaires) dont sont porteurs quelques conscrits pour s'assurer qu'ils ne sont points atteints de hernies pour lesquelles ils réclament. Ces affections sont très-difficiles à imiter.

---

§ 6.

Appareil génito-urinaire.

A. *Incontinence d'urine.*

Il est des individus qui, se prétendant atteints d'incontinence d'urine, ont la constance de lâcher continuellement ce liquide et d'en mouiller leur lit et leurs vêtements, sans qu'aucune mesure de rigueur puisse les déterminer, sinon après avoir lutté longtemps, à renoncer à une pareille imposture.

Cependant lorsqu'on s'y prend adroitement, il est impossible que la fraude persiste indéfiniment : aujourd'hui même les conscrits ont renoncé à l'incontinence d'urine continuelle, ils ne prétextent plus que l'incontinence nocturne pour se libérer du service militaire.

M. Fallot conseille de faire soigneusement observer le malade pendant le jour : s'il pisse à volonté et par jets, son imposture est démontrée. La nuit il faut le faire éveiller toutes les heures et le faire uriner. Au bout de quelque temps il se lassera de cette interruption de son repos et il se déclarera guéri.

Lorsque cette infirmité est réelle le gland est or-

dinairement pâle par suite de la macération qu'il subit par l'urine qui sort goutte à goutte.

B. *Hématurie.*

On a aussi simulé l'hématurie (pissement de sang) au moyen de racines de garance ou de fraisier qui ont la propriété de colorer les urines en rouge. Orfila dit que dans ce cas on doit laisser reposer le liquide ou le faire bouillir, parce que si les urines contiennent du sang il s'y forme un caillot brun et elles reprennent leur couleur jaune. Si le sang a été injecté dans la vessie, l'expérience ne sera d'aucune valeur; on dissipera le doute en séquestrant l'individu soupçonné coupable de cette manœuvre.

C. *Perte des testicules.*

La perte des testicules est quelquefois imitée par des hommes chez qui ces organes peuvent rentrer à volonté dans le ventre. Des efforts de toux donnent raison de ce stratagême.

D. *Hydrocèle.*

L'hydrocèle (eau dans les bourses) s'obtient en injectant un liquide dans les enveloppes testiculaires. Un examen attentif ne laissera pas le moindre doute sur la réalité de la simulation.

E. *Excrétions de calculs.*

Quelques individus s'introduisent, dans le canal de l'urètre, des parcelles de pierres et jettent ensuite de hauts cris à la première émission de l'urine qui les

entraîne avec elle; en même temps ils ont soin de laisser reposer dans leur vase de nuit du sable très-fin qu'ils mêlent à de l'eau gluante dans le but de le faire adhérer au vase. On fait uriner le réclamant qu'on a surveillé exactement, on examine alors les produits calculeux et on les analyse.

§ 7.

Appareil respiratoire.

A. *Faiblesse de poitrine et prédispoition à la phthysie pulmonaire.*

La faiblesse de poitrine et la prédisposition à la phthysie pulmonaire, pour lesquelles les jeunes soldats réclament souvent, ne peuvent induire en erreur le médecin éclairé : il a trop de moyens d'investigation à sa disposition pour être trompé.

B. *Hémoptysie.*

D'autres individus attestent que dès longtemps ils sont atteints d'émoptysie, (crachement de sang) ils se plaignent d'insomnie et d'oppression, ils imitent assez bien une respiration anormale, la toux et la physionomie d'un homme souffrant, ils vont jusqu'à mêler à leurs crachats du sang qu'ils obtiennent en se pi-

quant un doigt qu'ils sucent, sang qu'ils rejettent ensuite après avoir fait un effort de toux. Ils placent encore sous la langue un morceau de bol d'arménie, ou une éponge imbibée de sang qu'ils expriment et qu'ils crachent ensuite. Il suffit de connaître ces manœuvres frauduleuses pour pouvoir les déjouer.

§ 8.

Appareil circulatoire.

Anévrisme.

L'anévrisme (dilatation du cœur et des artères) a été provoqué en appliquant des ligatures autour du cou et à la partie supérieure des bras, afin de produire un état violacé et vultueux de la face et une coloration bleuâtre des mains. Il faut procéder à l'examen des hommes qui réclament, pour cette affection, quand l'émotion produite par la visite est calmée, car autrement on pourrait se tromper.

§ 9.

Système nerveux.

A. *Epilepsie.*

Plusieurs imitent, à s'y méprendre, les symptômes de l'épilepsie (mal caduc) qui est une des maladies que l'on simule aussi très-fréquemment : ils surmontent avec un rare courage et sans se démentir les épreuves les plus douloureuses. Il y a souvent tant d'art, de patience et de constance, dans cette imitation, que le médecin a besoin de toute sa sagacité pour reconnaître l'imposture et il ne doit s'en rapporter qu'à lui-même pour la constater.

Comme ce n'est que dans l'accès que l'on peut s'assurer de la réalité des symptômes, il faut, quand on a des doutes, consulter le pouls qui est chez le simulateur, large, plein et fréquent; observer les pupilles qui doivent se rétrécir et se dilater selon qu'on approche ou qu'on éloigne une lumière; examiner si l'écume qui sort de la bouche ne provient pas d'un morceau de savon blanc placé dans cette cavité; enfin, les doigts fléchis ne doivent pas reprendre cette position quand on les étend : s'ils fléchissent de nouveau c'est un signe accusateur.

L'insensibilité étant un des phénomènes caractéristiques de cette affection nerveuse, on parvient d'une manière évidente, par divers moyens, à découvrir l'imposture, en obligeant le sujet à donner des signes de sensibilité.

On obtient ce résultat par l'action subite et inattendue de poudres sternutatoires, de l'ammoniaque et d'autres gaz irritants sur les narines; par le chatouillement des fosses nasales et de la plante des pieds, par l'aspersion imprévue d'eau froide sur le visage, sur la poitrine. Enfin, l'application de cire à cacheter en combustion qu'on laisse couler sur les bras ou sur les cuisses, et qui occasionne une légère brûlure, ou bien l'approche d'un fer chaud sur la plante des pieds, sont des moyens qui n'offrent, à part un peu de douleurs, aucun danger ni aucune suite fâcheuse et qui peuvent être employés quand les autres ont échoué.

B. *Tremblement nerveux.*

Le tremblement nerveux est une infirmité qui se simule avec la plus grande facilité; une enquête et une observation continue sont les seuls moyens propres à faire découvrir la fraude.

C. *Paralysie.*

La simulation de la paralysie se reconnaît en observant de près celui qui exécute les mouvements qu'il déclarait impossibles, surtout si le membre ne

présente point de signe de flaccidité, de froid et d'amaigrissement. Dans ce cas, il est facile de reconnaître la fraude, par la crainte qu'éprouve le prétendu malade de se voir appliquer des moxas qu'il sait que l'on emploie dans le traitement de cette maladie.

D. *Folie.*

Dans la folie simulée il faut séquestrer l'individu comme s'il était réellement atteint d'aliénation mentale. Si elle est feinte, il affectera de déraisonner et se livrera à des actes insolites en présence des personnes qui ont intérêt à l'observer.

E. *Nostalgie.*

La nostalgie (mal du pays) est une maladie ou plutôt une affection de l'âme qui peut se simuler adroitement. La découverte de la vérité dans cette circonstance offre souvent d'insurmontables obstacles et arrive presque toujours trop tard.

Les principaux symptômes que l'on remarque chez la plupart des militaires atteints de cette affection, sont : un air triste, mélancolique; un regard stupide, hébété, des yeux parfois hagards, une figure inanimée, un dégoût général, une indifférence pour tout; un silence opiniâtre, le refus des boissons et des aliments, l'amaigrissement et la mort.

Le lâche qui veut s'affranchir du service, en simulant la nostalgie, feint de regretter sa famille et sa

ville natale, il pousse des gémissements affectés, fait parade de ses chagrins, mange, digère bien, et ne maigrit point.

§ 10.

Maladies générales.

A. *Scorbut.*

Le scorbut sert peu de subterfuge pour se libérer du service; cependant on a quelquefois employé des substances âcres et corrosives pour rendre les gencives fongueuses et saignantes; mais la blancheur et la solidité des dents sont des indices certains de fraude.

B. *Scrophules.*

On peut en dire autant des scrophules (humeurs froides), car rien n'est plus difficile que de vouloir imiter des cicatrices scrophuleuses dont le caractère générique ne permet point de se tromper; au reste, la constitution générale de l'individu l'accuse immédiatement.

C. *Etat maladif général.*

On a vu des miliciens qui s'introduisaient dans l'anus une gousse d'ail pour se procurer une pâleur

et une altération profonde des traits du visage. Ils ont été, pour obtenir ce résultat, jusqu'à faire un abus considérable de vomitifs, de purgatifs et de la digitale; d'autres se sont livrés à des excès de boissons spiritueuses pendant plusieurs jours consécutifs.

Quand on soupçonne la fraude, on doit envoyer ces miliciens en observation à l'hôpital. On doit en agir de même à l'égard de ceux qui se plaignent de douleurs à la tête, au ventre ou dans d'autres parties du corps. Ces individus savent supporter pendant plusieurs jours l'abstinence. Ils se disent alors dévorés par la soif.

D. *Emphysème*

L'emphysème (introduction de l'air dans le tissu cellulaire) est provoqué par l'insufflation de l'air dans le tissu cellulaire au moyen d'une ouverture artificielle faite à la peau. L'absence de tout symptôme grave trahit la feinte

---

SECTION II.

MALADIES DISSIMULÉES.

Il est des militaires qui, quoique profondément affectés de diverses inflammations chroniques du poumon, de l'estomac ou de l'intestin, emploient toute espèce de ruses soit pour ne pas aller à l'hôpital, soit poûr n'y pas rester, lorsqu'ils ont été contraints d'y entrer.

Les moyens qu'ils emploient ordinairement pour atteindre à leur but, sont d'assurer aux médecins qu'ils n'éprouvent aucune douleur ni aucune gêne; qu'ils ont beaucoup d'appétit, qu'ils dorment parfaitement, qu'ils ne ressentent ni soif ni chaleur, ni aucun autre symptôme fébrile, et protestent qu'ils se portent bien.

Lorsque le médecin a quelque sujet de croire qu'il est induit en erreur, le moyen le plus certain de découvrir la vérité, s'il ne peut pas reconnaître la présence d'aucune maladie caractérisée, c'est de prendre des renseignements près des officiers ou des sous-

officiers de la compagnie à laquelle le militaire appartient.

A. *Roideur des doigts.*

La roideur des doigts se dissimule difficilement à cause de la forte contraction qui ne permet point d'étendre ces membres à volonté. Il en est de même pour les membres inférieurs.

B. *Pieds épatés.*

On ne doit pas confondre les pieds épatés avec les pieds plats ; car les hommes à pieds épatés sont très-propres au service militaire, particulièrement à celui d'infanterie, tandis que ceux à pieds plats y sont tout à fait inhabiles (*).

Les remplaçants chez qui ce défaut existe, connaissent parfaitement bien ce motif d'exclusion et veuillent se faire passer pour avoir les pieds épatés, alors qu'ils ont les pieds plats.

Dans le pied plat, la cheville interne est plus saillante et plus abaissée qu'à l'ordinaire. Au-dessous de la cheville externe on aperçoit une excavation plus ou moins profonde, selon la difformité. Le coup-de-pied n'est pas bombé comme à l'ordinaire, mais à la hauteur des chevilles il est plus large et plus dé-

(*) Circulaire du 19 mai 1841, émanant de l'inspection générale du service de santé de l'armée.

primé, de sorte que c'est à cet endroit que le pied présente le plus de largeur. Dans la marche, lorsque le pied pose à terre, il appuye sur son bord interne, et lorsque le sujet est debout, on ne peut passer le doigt sous la plante du pied.

Dans le pied épaté, au contraire, les os de la jambe conservent la direction qui leur est naturelle par rapport au pied ; le coup-de-pied est voûté convenablement et ne présente pas de largeur plus considérable dans un endroit que dans un autre.

E. *Varices aux jambes.*

Quand on visite des remplaçants, il est de la plus grande importance de s'assurer s'il n'existe point des varices aux membres inférieurs de ces individus (dilatation des veines) qu'ils savent quelquefois faire disparaître momentanément par un repos prolongé et en comprimant ces membres pendant plusieurs jours. On s'assure de cette feinte en faisant marcher ces hommes et en exerçant une compression en dessous du genou pour empêcher momentanément le retour du sang veineux.

D. *Faiblesse de la vue.*

Pour constater la faiblesse de la vue chez l'homme, il faut lui faire fermer alternativement un œil, lui montrer en même temps des objets qu'il est tenu de dénommer, ou lui faire énumérer le nombre des doigts qu'on étale devant lui.

E. *Dureté de l'ouïe.*

La dureté de l'ouïe est mal dissimulée, car il suffit de parler bas pour s'apercevoir de l'existence de cette infirmité.

F. *Alopécie.*

Il en est de même de l'alopécie (chute des cheveux) quand on la soupçonne; il suffit d'isoler l'individu et attendre quelque temps pour voir si les cheveux repousseront.

G. *Perte de dents.*

Une exploration attentive fera de suite découvrir une perte de dents, si elles ont été remplacées par des dents artificielles. Nous ferons cependant remarquer que dans ce cas, on devrait, à notre avis, accepter le remplaçant qui n'offrirait que cette difformité, si la pose des dents artificielles était artistement pratiquée, car elles peuvent parfaitement remplir les mêmes fonctions que les dents naturelles.

H. *Hernies.*

Pour s'assurer qu'un remplaçant ne dissimule point une hernie, soit qu'il ait gardé longtemps le repos avant que de se présenter à la visite, soit qu'il ait employé des topiques astringents, il faut le faire tousser fortement et introduire le doigt dans le canal inguinal, (ouverture par où se fait la hernie), puis explorer la région dans laquelle on soupçonne cette infirmité.

I. *Varicocèle.*

Il en est de même du varicocèle (dilatation des veines du scrotum et du cordon testiculaire) dont on obtient la disparition de la tumeur, pendant quelque temps, par les mêmes moyens et surtout par des applications froides sur les parties génitales.

J. *Anévrisme.*

Il faut fixer particulièrement son attention sur le trajet des principaux vaisseaux artériels, pour s'assurer, lors de la visite des volontaires, s'ils ne sont pas affectés d'un anévrisme. (Dilatation des artères.)

K. *Syphilis.*

Dans les inspections sanitaires prescrites par les réglements, dit M. Fallot, les médecins des corps doivent se tenir en garde contre la dissimulation des maladies vénériennes, et, pour cet effet, examiner les organes génitaux avec la plus grande attention.

Au moment de se rendre à la visite, les hommes atteints de ces maladies, se lavent, soit à l'eau savonée, soit à l'eau de chaux et font disparaître ou masquent ainsi les traces de cette maladie.

Pour déjouer la ruse, il faut non-seulement explorer scrupuleusement le gland découvert, mais presser le canal de l'urêtre d'arrière en avant.

CHAPITRE TROISIÈME.

Du logement des troupes.

---

§ 1.

De l'habitation du soldat.

Le logement des troupes, considéré sous le rapport de l'hygiène, doit réunir plusieurs conditions importantes, car il est destiné à procurer au soldat une habitation convenable pour y prendre son repos et se mettre à l'abri des influences et des injures de l'air, de l'excessive ardeur du soleil, du froid, de la pluie, du vent et des autres causes de maladies auxquelles il est si souvent exposé.

Or, il est facile de comprendre tout le soin que l'on doit apporter dans le choix des casernes et qu'on

ne parviendra à obtenir un résultat favorable dans leur construction, qu'en consultant les médecins de l'armée, seuls juges compétents, pour mettre à profit toutes les règles de l'hygiène qui doivent être strictement observées dans la conception des plans et dans l'emplacement de ces établissements militaires (*).

§ 2.

Des casernes.

Les casernes, établissements consacrés au logement des troupes, en temps de paix, sont en général extrêmement favorables aux bonnes mœurs, à la

---

(*) Des commissions ont été instituées en vertu des ordres de M. le ministre de la guerre dans les principales villes de garnison de Belgique, à l'effet de se livrer à une étude sérieuse sur le mode d'assainissement et de ventilation le plus propre à être mis en pratique dans nos casernes et dans nos établissements militaires. Ces commissions étaient composées d'officiers du génie, d'officiers de santé et d'officiers de casernement.

tranquillité des habitants et à la discipline militaire.

Elles ne seraient point favorables à la santé du soldat si leur situation, leur construction et leur disposition intérieure n'étaient point conformes aux règles salutaires de l'hygiène. Mais loin d'offrir les avantages qu'on est en droit d'exiger sous ce rapport, nos casernes ont présenté jusqu'à ce jour dans leur intérieur, dans leurs alentours et dans diverses circonstances, des vices plus ou moins nombreux. Il est vrai de dire, que la plupart d'entre elles sont d'anciens couvents supprimés ou hospices que l'on a convertis en logements militaires.

§ 3.

Qualités que doivent réunir les casernes.

Pour qu'une caserne réunisse les qualités convenables, il serait à désirer qu'elle fût située, autant que possible, dans un lieu sec et un peu élevé, sur un terrain sablonneux et légèrement incliné, pour favoriser l'écoulement des eaux pluviales; qu'elle fût exposée loin des murs, des remparts, des églises et des autres bâtiments élevés.

Il serait également utile, nous dirons plus, il serait indispensable, qu'on ne souffrît dans le voisinage d'une caserne ni égouts, ni fumiers, ni fabriques, ni hôpitaux. Mais il serait aussi essentiel qu'elle fût non moins isolée de toute part, afin d'être exposée dans tous les sens au jeu libre des vents et à l'influence solaire qui, comme on le sait, sont les deux moyens de salubrité les plus puissants dans un établissement de ce genre.

§ 4.

Distribution des casernes.

Toute caserne doit être composée de plusieurs corps de logis distincts et séparés les uns des autres par de vastes cours. Le nombre des étages doit être proportionné au degré de sécheresse ou d'humidité habituelle dans la localité. Dans les lieux humides il est nécessaire qu'il y ait plusieurs étages, et que les chambres du rez-de-chaussée ne soient pas habitées.

Les chambres doivent être assez vastes, bien percées, éclairées des deux côtés opposés par des fenêtres de dimension convenable, qu'il y ait dans

chaque appartement une cheminée dont le foyer soit en rapport avec l'étendue de la pièce.

Il serait, en outre, très-avantageux que les portes des différentes chambres aboutissent à de vastes galeries couvertes, dans lesquelles les soldats pussent circuler librement et au besoin exercer à l'abri du mauvais temps.

Les cuisines, les magasins, les bureaux etc., peuvent être disposés dans des endroits convenables, au rez-de-chaussée.

§ 5.

De l'espacement des lits.

On doit tenir à ce que les chambres ne soient jamais trop remplies, et il n'est permis sous aucun prétexte, de s'écarter des dispositions réglementaires existantes, relativement à l'espacement des lits (*).

(*) Circulaire de M. le ministre de la guerre, du 1er mai 1834.

L'intervalle d'un lit à un autre doit être au moins de 47 centimètres, et si les chambres ont moins de 10 pieds d'élévation, cette distance sera plus grande encore.

§ 6.

Des latrines.

Autrefois on ne considérait les latrines que comme un des derniers objets accessoires dans la construction d'une caserne; mais dans ces derniers temps cette partie du bâtiment a attiré l'attention de l'autorité militaire, et c'est avec raison, car on conçoit que le voisinage des latrines peut seul influer beaucoup sur la salubrité de l'établissement.

Les latrines doivent être séparées et même éloignées jusqu'à un certain point des corps de logis, et, autant que possible, placées au nord.

---

§ 7.

Moyens de corriger et de prévenir les mauvaises qualités de l'air des chambres.

Le moyen réputé le meilleur de corriger les mauvaises qualités que l'air contracte dans les chambres de nos soldats, c'est d'introduire de l'air frais, en même temps qu'on donne issue à celui qui a été altéré par la respiration, les émanations corporelles et de toute espèce qui s'y dégagent.

On se persuadera facilement combien l'atmosphère de ces chambres, quand elles ne sont pas convenablement ventilées, est corrompu et peut être nuisible quand on y entre le matin avant qu'on ne les ait ouvertes : de là résulte donc la nécessité impérieuse si généralement reconnue de renouveler l'air dans les casernes au moyen de ventilateurs.

---

§ 8.

De la ventilation.

Différents systêmes de ventilation ont depuis longtemps été mis en usage sans obtenir les résultats voulus pour une bonne aération.

La plus simple des ventilations est celle qu'on obtient par des courants établis au moyen d'ouvertures opposées entre elles, disposition commode dans une foule de circonstances, mais qui offrirait beaucoup d'inconvénients, à cause des effets dangereux que peut produire l'impression subite d'un air froid, si on n'y remédiait en tamisant l'air par des toiles métalliques ou des plaques de tôle, de zinc ou de fer-blanc finement perforées, ou bien encore, et de préférence dans certains cas, à l'aide de moulinets de fer-blanc.

§ 9.

Des ventilateurs

Les ventilateurs de Duhamel, de Hales, de Sulton, le manche à vent des vaisseaux, sont tombés dans un juste oubli.

Percy, médecin en chef des armées françaises, faisait agiter les portes des chambres pour ébranler l'air et favoriser la ventilation, ou bien il faisait parcourir les salles, soir et matin, par des hommes portant des vans qu'ils agitaient rapidement.

Pringle conseille de pratiquer au plafond des ouvertures qui traversent les étages supérieurs jusqu'en dehors du toit. Ce sont à peu près les cheminées d'aérage que nous trouvons dans plusieurs établissements destinés aux populations agglomerées.

Le Bègue de Presle recommande un autre moyen qui consiste à diviser le tuyau d'une cheminée depuis son sommet jusqu'au manteau, en deux moitiés, en mettant la séparation un peu de biais, de façon qu'elle fait deux entonnoirs égaux et adossés ; mais dont l'ouverture évasée de l'un se trouve dans le bas de la cheminée et celle de l'autre à son sommet.

M. Salmon, chirurgien major à l'hôpital militaire de Nancy, avait proposé d'adapter aux tuyaux des poëles des cônes de tôle formant des espèces d'entonnoirs dont la grande ouverture était libre, tandis que la petite ou le sommet du cône était fixé dans les tuyaux. Il croyait que cette petite ouverture, par suite de la chaleur de la cheminée, aurait fait office d'appel ou d'aspirateur; mais ce système fût abandonné aussitôt qu'on l'eut mis en pratique.

En 1845, M. Petit de Maurienne conseilla de pratiquer dans les murs, près du plancher inférieur, et de remplacer, en guise de vasistas, les vitres des carreaux supérieurs des fenêtres par des toiles métalliques à mailles plus ou moins serrées.

M. Foynbée décrit un systême semblable de ventilation reposant sur des plaques de zinc très-finement perforées, à raison de 220 trous par pouce carré. Ces plaques remplacent les toiles métalliques dont nous venons de parler. Les unes et les autres empêchent l'air de se précipiter avec force dans les salles et d'y occasionner un trop fort courant; l'air se tamise en quelque sorte, et son renouvellement se fait d'une manière insensible pour les hommes qui couchent sous ces ventilateurs.

§. 10.

Ventilation de jour admise pour les établissements militaires de la garnison de Liége (*).

A la citadelle de Liége (**) la ventilation pendant le jour est très-convenablement assurée dans tous les bâtiments sans exception : on a pratiqué dans le mur de refend longitudinal qui sépare chaque bâtiment en deux parties égales, cinq ouvertures demi circulaires par salle et par étage qui sont pourvues de plaques métalliques criblées aux deux tiers et destinées à faire fonction de brise-vent, lorsque dans la journée on ouvre la fenêtre des deux façades.

(*) Ce paragraphe et le suivant sont rédigés d'après les procès-verbaux de la Commission réunie à cet effet.

(**) Nous citons la citadelle de Liége, parceque c'est dans ce fort que les expériences comparatives ont été faites sur la ventilation qui y est établie aujourd'hui et qui peut servir de type aux autres établissements.

§ 11.

Ventilation de nuit.

La ventilation de nuit y varie d'après les locaux.

Dans le bâtiment de l'aîle gauche on a fait enlever un battant de la porte d'entrée, au corridor du rez--de-chaussée, du côté de la cour, et on tient constamment ouvertes deux lucarnes du grenier correspondant, à l'effet d'établir un courant d'air continu dans le corridor.

Au-dessus des portes d'entrées des chambres, par le corridor dont il vient d'être question, et à côté de ces mêmes portes, on a pratiqué dans le mur des ouvertures fermées par des toiles métalliques. A l'autre extrémité des salles et dans chacune d'elles, on a établi aux angles des plafonds deux rosaces en fonte de m. 0.60 de diamètre, tant plein que vide, surmontées d'un entonnoir placé entre le plafond et le plancher, communiquant chacun à un tuyau de cheminée d'aérage qui débouche dans le grenier où les lucarnes sont ouvertes.

A l'aile droite dans chacune des chambres, on a modifié la partie supérieure et basculante d'une fenêtre sur deux et par façade, de façon à ce qu'on ne

puisse plus les fermer qu'en laissant forcément en haut un jour de m. 0.02 sur toute la longueur de la fenêtre.

Dans les casernes voûtées on a enlevé la porte du rez-de-chaussée et les chassis de l'œil-de-bœuf, et l'on a foré des trous dans le panneau supérieur de la première porte qui donne accès aux chambrées, trous dont la superficie totale égale approximativement un quart de panneau.

On a aussi enlevé des portes de refend qui séparent les salles, et on a remplacé dans chaque salle, et sur les deux façades, les quatre carreaux de vitre supérieurs par quatre carreaux de tôle criblés tant plein que vide.

Dans les pièces destinées aux mariés et aux sous-officiers, on a remplacé deux carreaux supérieurs des fenêtres par des ventilateurs (*dits moulins*) en fer-blanc.

Les corps-de-garde, les salles-de-police, les cachots et les prisons militaires ont leurs portes forées de trous, et les petites baies qui y remplacent les fenêtres sont pourvues de ventilateurs en tôle criblée.

Cette ventilation est parfaite, les moyens en sont excellents et les divers systèmes sont tous applicables selon les circonstances. A notre avis, le problême dont on demandait la solution a été résolu, c'est-à-

dire, qu'on a opéré une ventilation qui remplit toutes les conditions désirables.

§ 12.

Moyens accessoires d'assainissement des casernes.

Les différents moyens accessoires d'assainissement des casernes varient suivant les lieux, les temps et les circonstances : ainsi, on remédie à l'humidité du sol par un pavement convenablement disposé, par des égouts ou des aqueducs qui donnent un passage facile aux eaux pluviales.

Pour entretenir la pureté de l'air, il faut sabler, de temps en temps, les cours non pavées dont le sol est humide, et leur donner une pente convenable pour l'écoulement des eaux. Pendant les grandes chaleurs, il est important d'arroser toute espèce de cours, et afin de garantir le sol de l'ardeur du soleil, il faut y faire des plantations, mais à des distances telles que les arbres ne puissent intercepter la lumière.

L'air pur est le dissolvant général de tous les miasmes et de toutes les émanations délétères ;

comme c'est par son intermédiaire que l'on reçoit l'action des causes d'insalubrité qui se trouvent à la surface de la terre et qui développent le plus souvent les maladies épidémiques; c'est dans sa pureté que nous trouvons la source principale de la salubrité.

§ 15.

Humidité des casernes.

L'humidité des casernes est une cause grave d'insalubrité : le soldat vit mal dans de telles habitations, les aliments même subissent l'influence malfaisante de l'air corrompu dans lequel ils sont plongés : le pain y moisit, les vêtements s'impreignent d'une odeur particulière désagréable, enfin le fer et l'acier s'y rouillent. Si on ne s'aperçoit pas d'abord de ce défaut pernicieux pour la santé, il arrive un moment où il n'est que trop appréciable.

---

§ 14.

Des salles de police.

Si, malgré la surveillance la plus sévère de toutes les mesures de salubrité, les casernes récèlent quelquefois des causes de maladies auxquelles il est très-souvent impossible de soustraire entièrement les troupes, que dirons-nous des salles de police et des prisons militaires où la malpropreté et les émanations méphitiques règnent sans cesse et forcément, puisque le soldat doit y satisfaire aux besoins de la nature et séjourner plusieurs jours dans un air qui est toujours vicié, quelles que soient les précautions et les mesures hygiéniques que l'on adopte pour éviter cet écueil. On pourrait cependant pallier le mal en faisant sortir deux ou trois fois par jour les hommes punis pour les faire exercer au peloton de punition, afin que ce travail gymnastique et l'air pur puissent contrebalancer les effets funestes de l'air vicié qu'ils ont respiré pendant le reste du temps de leur séjour à la salle de police.

Cette mesure nous paraît, d'ailleurs, d'autant plus

rationnelle, que dans les prisons de l'État on accorde chaque jour aux détenus quelques heures de promenade sur le préau.

§ 15.

Des prisons militaires.

L'état des prisons militaires est un objet trop important relativement à la santé de l'homme de guerre, pour n'être pas pris en sérieuse considération.

Comme les casernes et comme tous les bâtiments destinés à la réunion de plusieurs individus sous le même toit, les prisons doivent être vastes, bien aérées et situées dans un lieu salubre.

Il faut les inspecter souvent, les faire balayer et laver plusieurs fois par jour, faire enduire de goudron l'intérieur des pissoirs et ne jamais laisser séjourner trop longtemps les urines dans les baquets qui doivent être vidés au moins quatre fois par jour.

§ 16.

Des corps-de-garde.

Les corps-de-garde doivent attirer spécialement l'attention des officiers et des médecins militaires, car ce sont, par leur construction vicieuse, de véritables foyers d'infection où prennent naissance une foule de maladies. Nous avons remarqué que les hommes du 6me régiment d'infanterie qui ont eu le choléra, qui a sévi à Liége cette année, ont presque tous été atteints en descendant de garde.

Les corps-de-garde doivent être spacieux, bien aérés au moyen de ventilateurs aux portes et aux fenêtres, et surtout tenus dans un grand état de propreté. Le poêle ne devra donner qu'une chaleur modérée et ne pas développer de fumée. On recommandera aux soldats d'éviter toute transition subite du chaud au froid : pour éviter cet inconvénient, ils ne devront pas se grouper trop près du poêle surtout au moment d'aller en faction; car c'est ainsi qu'ils gagnent l'ophthalmie militaire et une foule d'autres maladies.

§ 17.

Du campement des troupes.

Après avoir indiqué les conditions les plus propres à assurer la salubrité des casernes, ainsi que les moyens d'assainissement auxquels il faut avoir recours pour modifier selon les circonstances, certaines influences plus ou moins dangereuses auxquelles ces bâtiments sont exposés, nous allons examiner le logement des troupes campées.

Les camps sont destinés, en temps de paix, à exercer les troupes et à les façonner aux grandes manœuvres. En temps de guerre ils servent à défendre une position ou à opérer la réunion des différents corps dont on pourrait avoir besoin au moment des hostilités.

---

§ 18.

Qualités essentielles d'un camp.

Les qualités essentielles d'un camp sont la salubrité et la sûreté. Ces conditions premières doivent être plus ou moins recherchées selon les circonstances. La salubrité le sera davantage dans un camp où l'on devra séjourner longtemps.

En général, un terrain sablonneux, un sol légèrement incliné pour faciliter l'écoulement des eaux pluviales, un lieu vaste, un peu élevé, bien ouvert et bien sec; l'éloignement des marais, des étangs et des grandes forêts; la proximité d'un bois et d'une rivière qui fournissent à une armée deux objets de première nécessité en favorisant en outre la propreté du soldat, sont les conditions les plus avantageuses à la position d'un camp.

---

§ 19.

Distribution d'un camp et précautions à prendre pour sa salubrité.

Les tentes et les baraques doivent être respectivement placées à des distances convenables; leurs rues doivent être larges, bien applanies et sablées. Dans chaque rue et autour de chaque tente, il doit y avoir des rigoles convenablement disposées pour l'écoulement rapide des eaux.

Il faut constamment placer à l'écart, aux extrémités du camp et sous le vent, les latrines, les boucheries et les buanderies. Quand les latrines, qui doivent avoir de quinze à vingt pieds de profondeur, répandent une trop forte odeur, par suite de la trop grande quantité de matières fécales qu'elles contiennent, il faut les faire combler et faire creuser plus loin d'autres fosses.

C'est surtout dans les temps chauds et humides, en été et en automne, quand la diarrhée ou la dyssenterie règnent dans le camp, que l'on doit renouveler souvent les fosses des latrines et couvrir les

anciennes de deux pieds de terre bien battue. Enfin, on doit donner des ordres pour que les excréments ne soient pas déposés ailleurs que dans les fosses, et que les avenues des latrines soient tenues proprement.

Les débris de boucherie étant sujets à se putréfier promptement pendant les grandes chaleurs, il faudra également avoir soin de les faire enfouir à une profondeur convenable immédiatement après l'abattage.

Il est encore une précaution qu'il est important de ne pas négliger : on sait que la bruyère garantit le sol sur lequel elle croît des actions du soleil et du vent, c'est pour ce motif que l'on doit défendre au soldat d'enlever la bruyère ou le gazon dans le but d'aplanir le terrain, car il faut redouter les effets que la poussière pourrait produire sur les yeux en développant l'ophthalmie militaire.

Personne n'ignore les effets nuisibles que produit sur la santé des hommes la mauvaise qualité de l'eau. Il faut donc prendre tous les moyens possibles afin de fournir aux troupes une eau pure et saine. Si dans les environs de l'assiette du camp, il ne se trouve point de source assez abondante, on doit creuser des puits profonds pour obtenir une bonne qualité d'eau; et pour reconnaître si elle ne possède aucune substance malfaisante, on doit les soumettre aux épreuves que nous indiquons au chapitre cinquième, (eau potable).

§ 20.

Saisons les plus favorables au campement des troupes.

Dans l'intérêt de la santé du soldat, les troupes ne devraient jamais être réunies dans les camps d'instruction en automne et encore moins en hiver, car dans ces saisons elles sont presque toujours exposées à l'impression de l'humidité et à l'action des vicissitudes atmosphériques, auxquelles elles ne peuvent se soustraire que très-imparfaitement. Autant le camp est utile à la santé du soldat au printemps et en été, autant il lui est défavorable en automne et en hiver.

Mais lorsque l'état des choses exige de former des camps pendant l'automne et l'hiver, il faut donner aux troupes une nourriture plus abondante, plus substantielle, et des boissons plus excitantes. Ainsi, dans cette circonstance, il est indispensable d'augmenter la ration de viande, de distribuer chaque jour une ration de genièvre, d'ajouter un tricot de laine à l'habillement du soldat, d'ordonner de fréquents

exercices du corps, afin d'éviter les fièvres muqueuses, le typhus, les fièvres intermittentes, les diarrhées et le scorbut.

§ 21.

Des tentes et des baraques.

Les tentes ne sont jamais préférables aux baraques, car en été elles sont insupportables à cause de la chaleur étouffante qu'on y éprouve, et en hiver, dans la saison des brouillards, dans les contrées humides et lorsqu'on veut établir un camp permanent, elles ne sont pas tolérables.

Les baraques résistent beaucoup plus à la pluie et au mauvais temps, elles garantissent plus sûrement du froid et de l'humidité. Elles doivent être construites avec soin, de manière que la pluie n'y pénètre point et qu'une fenêtre y soit pratiquée dans un endroit en regard de la porte. Elles doivent être garnies de petites banquettes, de chevilles et de planches, pour s'asseoir, pour appendre les buffleteries et déposer les menus objets. La paille à coucher devra être renouvelée au moins deux ou trois fois

par mois et même plus souvent si les circonstances l'exigent.

Cependant, nous ferons remarquer, qu'au camp de Béverloo, on a établi des lits-de-camp sur lesquels les soldats placent leurs paillasses, de manière que celles-ci n'étant pas en contact direct avec le sol, il n'est pas nécessaire de renouveler la paille aussi souvent.

§ 22.

Des bivouacs et des moyens d'obvier aux inconvénients qu'ils présentent.

On entend par bivouac la station en plein air d'une troupe pendant un temps plus ou moins long, n'ayant pour tout abri jour et nuit que des vêtements et de la paille.

On comprend qu'il serait impossible aux soldats de résister longtemps, surtout en hiver, aux intempéries de l'atmosphère, en plein champ, exposés à la pluie, au froid, à la neige, malgré les grands feux autour desquels ils se groupent et s'endorment.

Dans la belle saison cette situation n'est pas en général très-dangereuse pour la santé du soldat, à

moins que la terre ne soit humide par suite de pluies abondantes, car alors le bivouac devient la source d'affections graves, telles que des maladies catarrhales et nerveuses, des fièvres de mauvais caractère, et des interminables douleurs rhumatismales dont on se ressent toute la vie.

Pour obvier aux inconvénients inséparables des bivouacs, et pour en prévenir les suites fâcheuses, on doit défendre aux soldats de se coucher immédiatement sur le sol; on leur fera mettre leur veste en dessous de leur capote, car quoique vêtus très-chaudement, l'habillement qui les aurait garantis du froid pendant le jour ne le pourra point pendant la nuit.

§ 23.

Des cantonnements, de leur influence sur la discipline et de leurs avantages à la campagne

En marche et dans les cantonnements les soldats sont ordinairement logés chez les habitants.

Dans la plupart des villes, les soldats placés en trop grand nombre dans des quartiers pauvres et

malsains, y contractent bientôt, s'ils y restent quelque temps, des maladies et surtout la gale. On a cru remarquer, en outre, que la discipline se relâchait par suite de l'influence funeste que ces logements exerçaient sur les soldats; leurs mœurs s'amollissent et celles des habitants se corrompent : sous ce rapport, le logement chez les bourgeois est sujet à un grand nombre d'inconvénients.

Les cantonnements à la campagne, au contraire, si les autorités communales ont soin de ne placer dans chaque maison qu'un nombre d'hommes bien en rapport avec la fortune, l'étendue des locaux dont le bourgeois dispose, influent favorablement sur le soldat. Il y trouve presque toujours une nourriture plus abondante et plus variée, il s'y livre à différents travaux et à diverses occupations champêtres; il respire un air vif, pur; enfin, les relations amicales qui finissent presque toujours par s'établir entre lui et la famille de son hôte, agissent d'une manière très-favorable sur sa santé.

---

§ 24.

Influence des localités sur la santé.

Il est des localités où l'air éminemment salubre suffit pour rendre la santé. Il en est d'autres, au contraire, dont le séjour y porte atteinte : tels sont, par exemple, les polders où nos soldats vont contracter les fièvres intermittentes. Sous ce rapport, nous avons toujours regretté la dissolution du bataillon de l'Escaut, qui avait été formé en vue d'acclimater des soldats dans ces parages, pour éviter au reste de l'armée l'influence funeste d'un cantonnement, où désormais tous les régiments doivent payer leur tribut, par les changements de garnison auxquels ils sont soumis.

Dans les polders, au milieu des marais, il est impossible, malgré la plus forte constitution, d'échapper à l'influence délétère des miasmes qui, favorisés par une température élevée, émanent avec une subtilité extrême, et des eaux stagnantes, et du sol détrempé par ces eaux.

Alors, les substances animales et végétales qui

croupissent dans ces eaux se décomposent, la vase qu'elles recouvrent présente, par suite de l'évaporation, les débris putrefiés qu'elles contiennent et l'air est empesté par ces émanations qui atteignent ceux qui n'y sont point acclimatés.

Les vivres de campagne et une ration de genièvre devraient être accordés aux troupes qui séjournent dans ces parages.

CHAPITRE QUATRIÈME.

Des soins de propreté.

---

§ 1

Conditions à observer pour obtenir du soldat des soins de propreté.

Rien n'est plus à même de faciliter aux soldats les soins de propreté, que d'avoir dans les cours, ou a portée des casernes des eaux courantes, des fontaines ou des puits où l'eau soit à volonté. Malheureusement dans presque tous les forts de la Belgique la clef de la pompe est confiée à un chef de poste qui ne peut faire battre à l'eau qu'un certain nombre de fois : il doit nécessairement résulter de cet état de choses que peu d'hommes seulement ont de l'eau pour

se laver, car beaucoup de soldats sont en course et ont quitté le quartier avant l'heure de la sonnerie de la pompe. Le soldat non surveillé se lave avec toute espèce d'eau, souvent avec celle qui a servi à nettoyer les pommes de terre. Il se sert aussi de savon de fort mauvaise qualité et emploie son urine pour se baigner les yeux, prétendant que c'est un anti-ophthalmique.

Il suffit de signaler ces abus pour les voir disparaître, quand on aura fait comprendre au soldat tous les dangers auxquels il s'expose en agissant ainsi.

§ 2.

Soins de propreté personnels.

La paresse et la malpropreté auxquelles beaucoup de soldats ont tant de tendance, n'ont dans aucune circonstance, d'aussi graves inconvénients que dans la vie de garnison.

Il convient par conséquent de les soumettre aux règles les plus sévères de la propreté en les obligeant à se laver souvent le corps et les pieds. On exigera d'eux qu'ils se lavent soigneusement chaque matin, la figure, le cou et les mains. On leur inter-

dira de se servir à plusieurs du même vase, de la même eau et du même essuie-mains; chaque homme devra donc en avoir d'eux, un de rechange, afin qu'il ne puisse emprunter celui de son camarade et éviter ainsi la propagation de maladies contagieuses (*). On doit aussi recommander aux cavaliers de se laver les bras et le visage immédiatemeent après chaque pansement.

On devra exiger du soldat qu'il change de linge tous les huit jours comme le prescrit le réglement, qu'il se rince la bouche le matin, qu'il se nettoye les dents et les oreilles de temps à autre; qu'il se taille les ongles des mains et des pieds, qu'il coupe les cors et les durillons qui entravent souvent sa marche:

(*) M. le ministre de la guerre, dont nous connaissons la sollicitude paternelle pour le soldat, nous saura gré, pensons nous, d'avoir émis avec conviction et avec franchise notre opinion à ce sujet, quoique nous défendions une thèse contraire à une mesure récemment adoptée par une raison d'économie. L'expérience nous a, en outre, démontré que le but proposé n'a pas été atteint, car depuis la suppression du second essuie-mains, les rapports des officiers de casernement nous ont prouvé que le soldat fait usage de ses draps de lit pour s'essuyer et que jamais on n'a payé autant de double lessivage que depuis la suppression du second essuie-mains.

enfin qu'il se peigne chaque jour et se fasse couper les cheveux, mais de manière à ne pas les porter trop courts, surtout en hiver. On lui défendra aussi de ne pas se mouiller la tête en se lavant la figure, comme plusieurs en contractent la mauvaise habitude.

Les lits sont, comme on le sait, indispensables pour réparer la fatigue du jour et préparer la vigueur du lendemain, mais la négligence dans leur entretien et dans la propreté de leurs fournitures est une cause fréquente de fièvres graves, de gale et d'autres éruptions que les soldats contractent souvent (*).

Il est donc d'une importance majeure que les draps de lits soient bien lessivés et bien secs avant que d'être placés dans les magasins pour être ensuite distribués aux soldats, que les couvertures soient battues et exposées au grand air ainsi que les matelas et les paillasses, au moins une fois par semaine, par exemple, le samedi matin; que les matelas soient cardés et les paillasses renouvelées un peu plus souvent que cela ne se fait habituellement.

(*) Nous recommandons de suivre ponctuellement ce qui est prescrit par le réglement concernant le service intérieur relativement à la manière dont on doit faire les lits chaque matin.

§ 3.

Soins de propreté dans les casernes.

Le maintien de la propreté dans les casernes et de la pureté de l'air, ne permet pas que l'on fume dans les chambres, qu'on y brosse ou qu'on y batte les habits.

La fumée des lampes charge l'air de gaz délétères qui peuvent exercer une influence fâcheuse sur la santé des hommes, soit par l'odeur nauséabonde qu'elle exhale, soit par les propriétés chimiques qu'elle possède.

Les lampes sont d'autant plus sujettes à inconvénients que leur mèche est plus épaisse et que le huiles qu'on emploie sont de mauvaise qualité. Il est extrêmement essentiel, quand on brûle de l'huile dans les casernes de tenir les mèches courtes et serrées, sans cela le champignon noir qu'elles fournissent donne une fumée insupportable et qui charge très-vite l'air de principes nuisibles.

Pour soustraire les hommes à ces émanations malfaisantes, il faut suspendre au-dessus de la lumière,

à une distance convenable, une éponge humide destinée à absorber ces gaz.

On surveillera avec le plus grand soin le balayage des chambres qui se fera lorsque les soldats seront sortis; on lavera ces chambres au moins deux fois par semaine ainsi que les corridors.

Dans les locaux où le génie militaire défend de faire laver les planchers, on les rendra de la plus grande propreté en les frottant souvent de sable mouillé.

Les latrines seront établies, si cela est possible, sur un courant d'eau et on les construira d'après un des procédés de M. Darcet de Cazeneuve ou à l'anglaise afin qu'elles soient inodores (*).

On enlèvera promptement les immodices qui se trouvent dans les cours. Il est aussi très-important, pour avoir des casernes salubres, de faire blanchir à la chaux, deux fois par an, les murs et les plafonds et de faire laver souvent les portes et les fenêtres.

(*) Cela s'est fait à Liége.

§ 4.

Des bains et de leur utilité.

L'usage des bains est trop peu fréquent parmi nos soldats pour que nous n'entrions pas à ce sujet dans quelques détails. Le bain est un puissant adjuvant à la ventilation ; en effet, les émanations provenant des corps d'un grand nombre d'hommes réunis, *surtout pendant la nuit*, seraient moins pernicieuses, perdraient de leur action malfaisante, si au bout d'un certain temps, ils pouvaient entretenir la propreté de la peau en lavant la crasse qu'y laisse le résidu de la transpiration mêlé à la poussière. Par là, ils éviteraient bien des maladies dont les principes sont engendrés par l'exhalaison de miasmes de toutes espèces qui se combinent avec les haleines amassées et stagnantes.

Aussi, nous verrions avec plaisir, pour combler une lacune qui se trouve à l'art. 107 du réglement du service intérieur des troupes à pieds (*), des-

(*) Art. 107. « Dans l'été et quand l'occasion s'en présente, on fera baigner les hommes afin de nettoyer leur

tiner une pièce dans nos casernes qui servirait en hiver, et en cas de mauvais temps en été, de salle de bains pour nos soldats qui pourraient, tous les quinze jours, et sous la surveillance d'un sous-officier, se laver le corps. Cette salle serait chauffée uniformément dans la saison rigoureuse afin d'éviter les refroidissements et leurs conséquences morbides.

§ 5.

Des bains de rivière.

En été les bains de rivière sont ceux qui conviennent particulièrement dans l'état sain, à tous les hommes jaloux de conserver leur santé, et par conséquent ils conviennent d'autant plus à nos soldats qu'ils sont obligés de vivre réunis en grand nombre.

Ces bains qui conviennent à tous les tempéramments offrent, comme nous l'avons dit, de grands secours

---

corps. Les endroits pour baigner seront reconnus d'avance, pour éviter les accidents ; l'avis des officiers de santé sera entendu à cet égard et l'un d'eux sera tenu d'y être toujours.

contre la suppression de la transpiration et nettoyent par des frottements utiles cette crasse onctueuse qui s'amasse insensiblement sur l'épiderme, s'y épaissit et bouche les pores de la peau qu'elle irrite, détermine un prurit désagréable et peut donner lieu à une foule d'éruptions plus ou moins fâcheuses, telles que les dartres, le prurigo, la gale et des boutons de toute espèce. Ces bains devraient être ordonnés une fois par semaine dans la bonne saison.

En hiver les lotions tièdes sur le corps, comme nous le conseillons plus haut, remplaceraient facilement et avec avantage les bains de rivière; c'est surtout dans la cavalerie qu'on doit mettre ces lotions en pratique, afin de prévenir les maladies de la peau, causées par l'action irritante qui exerce sur le tegument, la poussière animale qui s'élève à chaque pansement du cheval et celle de fourrage que le cavalier est obligé de secouer.

---

§. 6.

Effets des bains.

Les bains ont d'autant plus d'effets que les hommes se livrent à des mouvements de natation plus nombreux, car on ne doit point y rester stationnaire sous peine de voir ralentir la circulation et diminuer la chaleur.

On éprouve en entrant dans l'eau, surtout quand on s'y met par degré, sans se mouiller tout le corps, une légère horripilation qui disparaît bientôt mais qu'il vaut mieux d'éviter.

Les bains de rivière produisent un effet tonique assez prononcé : on se sent plus fort, la contractibilité musculaire a plus d'énergie, l'appétit est plus vif, la digestion plus facile. Rien n'est plus utile à la santé que l'habitude de ces bains, ils fortifient les constitutions faibles, délicates et molles, détruisent une foule de prédispositions aux maladies et peuvent guérir certaines affections chroniques.

Les bains tièdes ou tempérés se bornent à l'action physique de l'eau sur la peau, action totalement indépendante de celle du chaud et du froid; ce sont,

en un mot, les bains dits de propreté et qui conviennent à toutes les constitutions. Ils reposent de la fatigue, produisent un sentiment de fraîcheur et n'affaiblissent point : ils conviennent après des exercices violents du corps et de l'esprit.

§ 7.

Règles générales à observer dans l'usage des bains.

Le bain hygiénique, dit de propreté, destiné à faciliter les fonctions de la peau ou à rafraîchir le corps, doit être pris tiède en hiver, frais en été. La température prise au thermomètre de Réaumur comme base de ces bains est de 15 à 20 degrés pour le bain frais et de 20 à 25 pour le tempéré.

Il est utile, avant que d'entrer à l'eau, que le soldat se livre à un léger exercice, mais il ne doit point être porté jusqu'à l'échauffement ou la transpiration, ce qui ne serait point sans danger, car on pourrait l'arrêter subitement. En été, la marche que doit faire la troupe pour se rendre de la caserne à la rivière, suffit et remplit ce but; seulement, l'officier qui l'accompagne commandera un moment de repos et

prendra l'avis du médecin avant que de permettre aux hommes de se déshabiller et d'entrer dans la rivière : on leur conseillera en outre, pour éviter le frisson qui se fait sentir quand le corps n'est pas instantanément mouillé dans toute sa surface, de se jeter à l'eau à la manière des bons nageurs, c'est-à-dire, en plongeant. Cette manière de faire est aussi utile qu'agréable car elle empêche les congestions cérébrales (coup, de sang) qui, sans cette précaution, arriveraient fréquemment.

On ne leur permettra point de se baigner immédiatement après un repas, car ce serait les exposer à de graves accidents, en arrêtant le travail de la digestion dont les conséquences seraient des congestions mortelles.

Le moment le plus favorable est l'après-dînée, une heure avant le dernier repas, ou mieux encore quelques heures après que la digestion est achevée.

A la sortie du bain, on recommandera aux hommes de se mettre à l'abri du froid et de s'essuyer exactement le corps.



CHAPITRE CINQUIÈME.

De la nourriture du soldat.

SECTION I.

DES ALIMENTS SOLIDES.

---

§ I.

Composition de l'alimentation de la troupe.

Les fatigues inséparables du service militaire et les causes presque continuelles de maladies auxquelles les troupes sont exposées, exigent qu'on apporte l'attention la plus scrupuleuse à la composition de la nourriture du soldat.

Les aliments du soldat se composent par homme et par jour de :

1 Kilogr. de pommes de terre.

$^1/_{60}$ Litre de vinaigre.
$^1/_{80}$ Kilogr. de lard.
$^1/_{30}$ Once de poivre.
1 $^1/_4$ Kilogr. pain de munition.
$^1/_4$ id. viande de bœuf.
$^1/_{25}$ id. pain blanc.
$^1/_{80}$ id. riz.
$^1/_{40}$ id. sel.

§ 2.

Distribution des aliments.

Nos soldats font, comme on le sait, deux repas par jour, le premier à 8 $^1/_2$ du matin et le second à 2 $^1/_2$ de relevée.

Cette distribution des repas laisse beaucoup à désirer parce qu'elle n'est pas favorable à la santé du soldat; elle occasionne une transition trop brusque avec les habitudes contractées dans la vie privée et dont il ne faut les éloigner que le moins possible.

A notre avis, il faudrait donc, que le soldat put faire, comme cela se pratique dans la gendarmerie et même dans les prisons, ses trois repas par jour, qu'il conviendrait de fixer ainsi qu'il suit : le premier une

demi heure après le réveil, le second à midi et le troisième vers cinq ou six heures du soir.

Quant au premier repas ou déjeûner, il aurait cela d'hygiénique que les hommes auraient l'estomac lesté avant que de sortir de la caserne, soit pour aller aux exercices, soit pour faire des corvées.

Outre cet immense avantage, ce premier repas rappellerait au soldat la vie de famille où il n'avait quelquefois pour nourriture unique que du café, car le milicien comme on le sait, est recruté en grande partie dans la classe ouvrière et parmi les campagnards chez qui l'usage de la viande est très rare.

Le jeune soldat habitué depuis son enfance à faire ses quatre repas par jour, qui se trouve subitement soumis à un régime animalisé à 8 ¹/₂ heures du matin, tandis qu'il ne fait qu'un repas léger l'après-dînée, pour rester ensuite pendant dix-huit heures sans nourriture, a, il faut l'avouer, son existence renversée et doit nécessairement éprouver une révolution complète dans son économie, par des digestions laborieuses, une assimilation imparfaite, qui se changent bientôt, comme on le voit souvent, en maladies réelles.

Nous ne connaissons aucune objection sérieuse qui puisse venir à l'encontre de la mise en pratique de cette mesure. En effet, rien de plus simple ni de plus facile que de chauffer une grande bouilloire

d'eau dans laquelle on ferait infuser une quantité donnée de café et dont chaque homme viendrait prendre sa ration comme il le fait pour la soupe.

Cette innovation produirait une foule d'avantages car, dans nos régiments, personne ne l'ignore, le troupier, ne pouvant se déshabituer de faire ce troisième repas, va tous les matins prendre son café à la cantine. Or, s'il déjeûne ainsi isolément, pourquoi ne pourrait-il pas le faire en commun comme les deux autres repas? poser cette question c'est la résoudre, car l'économie qui résulterait de l'adoption de cette mesure serait non seulement profitable au soldat, mais encore deviendrait utile à sa santé par le contrôle que l'on pourrait exercer pour s'assurer de la bonne qualité de cette espèce d'aliment. On parviendrait encore, par ce moyen, à empêcher les cantines de prélever un bénéfice sur la solde du soldat.

Il y a plus : remarquons que ce premier déjeûner est à peine digéré que déjà le signal de la distribution de la soupe se fait entendre. On conçoit cependant que le soldat ne peut faire ce second repas avec appétit et que partant la digestion doit être plus laborieuse et donner une assimilation moins parfaite : aussi, les vieux soldats surtout, finissent-ils par perdre l'habitude de prendre du café le matin, mais ils y suppléent par des boissons spiritueuses qui leur

font bien vite contracter le penchant si funeste des liqueurs fortes.

Le second repas ou le principal devrait être donné à midi ; on y distribuerait la soupe et la viande. Le soir, le soldat souperait avec des légumes que l'on aurait soin de varier le plus souvent possible.

Enfin, après les deux derniers repas, il serait indispensable d'accorder une heure d'intervalle avant de commencer les exercices pour faciliter et laisser opérer la digestion.

§ 3.

Précautions à prendre dans l'usage des ustensiles de cuisine.

Une des conditions les plus essentielles pour que les aliments soient profitables c'est qu'ils soient bons et bien assaisonnés; mais quelque sain que soit l'assaisonnement qu'on emploie, si les ustensiles de cuisine qui doivent servir à les préparer ne sont pas bien nettoyés ou s'ils sont sujets à d'autres inconvénients, on risque d'altérer la santé du soldat.

On sait que des négligences de cette espèce peuvent causer infiniment de mal, on a même vu

l'empoisonnement résulter de l'emploi d'ustensiles de cuivre non nettoyés et dans lesquels on avait laissé séjourner longtemps un acide quelconque, du vinaigre ou du citron, etc.

Le danger qui menace continuellement les troupes par l'ignorance ou par le peu de soins des gens qui préparent leur nourriture, les nombreuses atteintes que beaucoup de ces négligences ont portées à la santé des hommes et cela sans qu'on s'en fut aperçu, suffiraient pour faire désirer qu'on n'admit jamais dans les cuisines des ustensiles de cuivre : ce serait le seul moyen d'éviter bien des maux dont l'origine cachée peut leur être attribuée.

§ 4.

Du pain de munition.

Le pain de munition est en tous temps la base de la nourriture du soldat. Il se compose de froment non bluté, sans addition de son et sans mélange de seigle ni de matières hétérogènes. Il se conserve assez longtemps frais, fournit à l'estomac le lest qui est si nécessaire à l'accomplissement de l'acte de la digestion chez des hommes robustes et exercés comme le

sont ordinairement les soldats qui ne trouveraient pas dans le pain blanc de quoi appaiser ni aussi bien, ni aussi longtemps la faim.

Ainsi, lorsque le pain de munition est bien fait, avec des farines de bonne qualité, qu'il a été bien pétri, qu'il a convenablement fermenté, qu'il a été cuit à propos et fait vingt quatre heures avant que d'être distribué à la troupe, il constitue un aliment des plus substantiels, très-savoureux, très-sain, facile à transporter, agréable à manger. C'est l'aliment qui convient le plus aux troupes, car il peut jusqu'à un certain point remplacer tous les autres, sans pouvoir l'être à son tour par une autre substance.

On doit donc bien examiner les farines destinées à la composition du pain, exercer une surveillance active sur la manutention, la cuisson et le poids. Les abus qui viennent de ces différentes sources sont les seuls qui peuvent lui imprimer quelque qualité nuisible et altérer la santé de la troupe. On les signale encore quelquefois dans les petites garnisons où le pain est fourni par des boulangers non militaires; ces industriels, quand ils ne sont pas surveillés, mouillent beaucoup trop leur pâte pour la rendre plus lourde, et au bout de quelques heures le pain qu'ils ont fourni devient d'une aigreur insupportable. Ce défaut de fabrication est facile à remarquer surtout quand le pain est très-frais, car alors il cède

facilement à la pression et la pâte qu'on en extrait tient au doigt comme de la bouillie.

Un inconvénient qu'on peut reprocher au pain de munition c'est de se laisser incomplètement pénétrer par le bouillon et de former ainsi un aliment pâteux, indigeste et peu agréable. On a remédié à cet inconvénient en ajoutant dans la soupe une petite quantité de pain blanc ; mais comme quelques soldats trempent encore leur pain , il serait bon de leur faire comprendre les inconvénients que nous venons de signaler.

Lorsqu'il arrive, que pour des raisons quelconques, on a été obligé de distribuer du pain chaud à la troupe, on doit recommander aux soldats de n'en manger qu'une petite quantité, ou d'attendre, s'il est possible, jusqu'à ce qu'il soit rassis, afin d'éviter les indigestions.

M. le médecin de garnison Decaisne, pense que la ration de pain de munition pourrait être diminuée de 100 grammes. Cette diminution serait, dit-il, à peine sensible pour le soldat et elle produirait de ce côté une économie qui s'élèverait, selon lui, à 250,000 francs par an. Nous partagerions cette opinion si cette somme devait servir à couvrir la dépense occasionnée par une augmentation de ration de viande que nous conseillerions alors de donner en plus au soldat.

§ 5.

Du pain biscuité.

Dans certaines circonstances, par exemple dans de longues expéditions, pendant un long état de siége, l'armée peut se trouver dans la nécessité de devoir se passer de pain frais, alors on l'approvisionne de pain biscuité, lequel est extrêmement avantageux pour les troupes, car on peut le conserver plusieurs jours et il résiste à la moisissure quand on le met à l'abri de l'humidité.

Ce pain, d'une forme très aplatie et qui a subi une cuisson prolongée, leste l'estomac aussi convenablement que le pain de munition : il est aussi nourrissant et sous tous les rapports il peut être considéré comme un des aliments le plus utile et le plus précieux que l'homme de guerre puisse avoir en campagne.

---

§ 6.

De la viande.

Après le pain, la viande est, sans contredit, l'aliment le plus essentiel pour le militaire. C'est la viande de bœuf qui est adoptée pour la troupe, aussi est elle la plus nutritive et la plus propre à réparer et à soutenir les forces. Elle doit être fraîche et de bonne qualité, ne point provenir de bestiaux ou trop jeunes ou malades, afin que les soldats ne puissent être exposés aux dangers qui en seraient la conséquence, comme il en existe des exemples terribles.

Si dans certaines circonstances le bœuf venait à manquer, on pourrait le remplacer provisoirement par du mouton ou par du cochon.

Nous ferons remarquer que la viande invariablement donnée aux soldats à l'état de bouilli perd de cette façon ses qualités nutritives, parce que le bouillon s'emparant de la substance la plus succulente, laisse une viande sèche et par conséquent moins substantielle que celle que l'on fait rotir. Aussi

conseillons nous de donner de deux jours l'un du roti au soldat et de remplacer le bouillon par une soupe grasse.

§. 7.

Des légumes.

Les légumes secs tels que les pois, les fèves, les haricots et les lentilles, lorsqu'ils sont nouveaux et convenablement préparés, fournissent un très bon aliment supplémentaire. Trop vieux ils deviennent durs et coriaces, résistent à la cuisson et au lieu de présenter un aliment savoureux et réparateur, ils ne font que surcharger l'estomac et causent de mauvaises digestions.

Le riz et l'orge, graines farineuses essentiellement nutritives, font souvent partie de la ration des soldats en temps de guerre pour remplacer les légumes secs; il serait à désirer qu'on en fît un plus fréquent usage en temps de paix pour varier la monotonie de leur régime alimentaire qui reste presque toujours le même d'un bout de l'année à l'autre.

Les navets, les carottes, les betteraves, la chi-

corée, les choux, la laitue, l'oseille etc., sont des légumes très utiles et d'un usage salutaire qu'on accorde aux troupes dans tous les temps.

Cependant, comme le fait très bien remarquer le docteur Marinus, aucune de ces denrées alimentaires n'approche de la pomme de terre, ce précieux tubercule qui obtient toujours la préférence. La pomme de terre entre dans la nourriture de presque toutes les troupes de l'Europe; c'est un aliment facile à préparer, qui se digère bien; il est d'autant plus nutritif que la pomme de terre est plus farineuse, condition qu'elle acquiert lorsqu'elle est bien mure.

Au rapport des historiens contemporains, des milliers de soldats lui ont dû la vie dans les campagnes de Pologne, ainsi que dans la mémorable et désastreuse campagne de Russie.

§ 8.

Des assaisonnements.

Les différents assaisonnements qui entrent dans la nourriture de nos soldats sont le sel, le poivre, l'oignon, l'ail, les poreaux et les carottes.

Relativement à la cuisson et à l'assaisonnement des pommes de terre, nous ferons remarquer que MM. les docteurs Fallot et Varlez conseillent de défendre aux soldats de faire la *ratatouille* avec l'eau qui a servi à cuire les pommes de terre. On doit les laisser égouter et y ajouter de nouvelle eau; par ce moyen, elles sont plus saines et plus agréables au gout.

SECTION II.

DES BOISSONS.

---

§ 1.

De la soif et des moyens de l'apaiser.

La soif est habituellement éveillée par les chaleurs sèches, par l'exercice, par l'action de parler, par la privation de boissons ou d'aliments liquides, par l'usage d'aliments épicés, etc.

La soif devient quelque fois si impérieuse qu'aucune force morale, quelque grande qu'elle soit, ne

peut la faire supporter. L'histoire rapporte que Lysimaque, un des successeurs les plus braves d'Alexandre, fut obligé de se rendre parce qu'il se trouvait entièrement privé de boissons pour son armée.

Les boissons tièdes, les liquides sucrés ne sont pas propres, en général, à désaltérer. Les boissons acidules, principalement quand elles sont très froides, apaisent plus surement et plus promptement la soif qu'aucun autre liquide. On la calme très bien aussi en tenant dans la bouche un morceau de glace, de citron, une petite quantité d'eau-de-vie, ou une portion quelconque d'une substance qui augmente la sécrétion de la salive et qui trompe cette pénible sensation.

Les boissons n'ont pas seulement pour effet de faire cesser la soif, elles servent en même temps à réparer les pertes continuelles que l'économie ne cesse de subir par les différentes évacuations auxquelles elle est sujette. Elle contribue aussi à l'alimentation en facilitant la digestion.

---

§ 2.

De l'eau potable.

Nos soldats en temps de paix n'ont que de l'eau pour boisson ordinaire; l'usage du vin, de la bière et des liqueurs fortes, quelque petite que pourrait en être la ration, deviendrait trop dispendieuse pour l'état.

Mais s'il est impossible d'accorder aux troupes des rations de ces boissons si utiles à la santé lorsqu'on en fait un bon usage, au moins doit-on leur procurer de l'eau bonne et salubre. La plus pure, celle que l'on désigne sous le nom d'eau potable, est l'eau de source ou celle que l'on tire des puits; à défaut de celles-ci, il faut se servir de l'eau des rivières qui coulent sur un sol pierreux et sablonneux. Elle doit contenir une certaine quantité d'air atmosphérique, cuire convenablement les légumes, dissoudre le savon et ne point contenir des débris de corps organisés.

§ 3.

Moyens pour rendre potables les eaux malsaines.

Les eaux de neige, de glace fondue, sont rendues potables en les agitant pour y faire pénétrer une certaine quantité d'air. L'eau de pluie est très bonne si elle n'est pas recueillie, immédiatement après une première averse.

Les eaux les plus malsaines sont les eaux dormantes que l'on puise dans les étangs, dans les marais, dans les citernes mal entretenues ou dans une rivière étroite située dans le voisinage d'une manufacture insalubre.

Les eaux perdent une grande partie de leurs propriétés nuisibles, si, après les avoir fait bouillir, on les filtre avec du charbon, parce qu'il leur enlève les matières étrangères, causes de leur insalubrité. C'est surtout dans les camps qu'on doit donner une grande attention à cet objet, pour prévenir une foule de maladies qui naîtraient de l'usage d'une eau corrompue. Aussi, dans ces circonstances désastreuses qui forcent toute une garnison de se servir

exclusivement d'une eau trouble, puante, d'une saveur plus ou moins repoussante et pour laquelle le moyen que nous venons d'indiquer est insuffisant, il faut se servir de filtres ou de tonneaux en partie remplis de plusieurs couches de sable, de craie et de charbon pilé, à travers lesquels on laisse filtrer l'eau corrompue.

§ 4.

Boissons rafraichissantes et précautions à prendre dans leur emploi.

L'eau melée à une très petite quantité de vinaigre, doit être placée au premier rang parmi les boissons désaltérantes, et les anciens, auxquels cette remarque n'avait point échappé, attachaient une grande importance à munir chaque soldat d'une petite provision de cet acide végétal.

Cependant, les boissons acidules dont on ferait un trop fréquent usage affaibliraient sensiblement l'estomac et les intestins et procureraient des sueurs abondantes : à plus forte raison devront elles être

défendues aux soldats chez lesquels l'estomac est débilité.

Nous ne considérons le vinaigre et l'eau-de-vie ajoutés à l'eau que comme rafraichissant, car il est prouvé que ces prétendus correctifs n'enlèvent aucunement les propriétés malfaisantes qui se trouvent dans certaines eaux, et qu'elles ne font que les masquer en substituant une saveur à une autre.

Au retour d'une excursion militaire, ou après des exercices pendant les temps chauds, on doit expressément recommander aux soldats de ne point boire avidement de l'eau froide quand le corps est en sueur, car les accidents les plus graves en seraient la suite. On doit leur conseiller, dans ce cas, d'attendre quelques instants et de laisser tiédir l'eau dans la bouche, ou d'y mêler un peu de genièvre ou de vinaigre, ou bien encore, de ne boire qu'après avoir mangé.

SECTION III.

DES BOISSONS ALCOOLIQUES ET FERMENTÉES

---

§ 1.

Utilité des boissons alcooliques.

Les différentes boissons alcooliques et fermentées dont nos soldats font ordinairement usage dans notre pays sont le genièvre et la bière qu'ils se procurent au moyen de leurs deniers de poche.

Lorsqu'on fait de ces boissons un emploi modéré et qu'elles sont de bonne qualité elles sont salutaires, et les seules règles d'hygiène qu'il est nécessaire de prescrire à cet égard sont de s'assurer qu'elles ne soient ni gâtées, ni sophistiquées, et malheusement, nous devons le dire, elles sont le plus souvent livrées aux soldats dans cet état.

Les liqueurs fortes, à petites doses, sont très utiles aux troupes dans les bivacs, pendant les nuits d'hi-

ver froides et humides; lorsque les troupes ont été longtemps exposées à la pluie; à la suite de marches fatigantes pour entretenir une réaction générale et une transpiration continue; et, enfin, dans toutes les circonstances où il est nécessaire de stimuler légèrement l'organisation.

Pendant les grandes chaleurs ces liqueurs fortes, lorsqu'on les mêle avec de l'eau, sont aussi appelées à modifier l'action nuisible de l'atmosphère sur l'économie, elles tempèrent l'organisation des hommes en empêchant des sueurs trop abondantes qui énervent leurs forces et préviennent des refroidissements qui sont toujours funestes à la santé.

§ 2.

Effets désastreux de l'abus des liqueurs fortes.

Poussé jusqu'à l'ivresse comme chez quelques nations du nord, l'usage de boissons fortes cause une foule de maux et dégrade le militaire qui se laisse dominer par cette ignoble passion.

Au point de vue moral, nous avons remarqué, et il est prouvé, que c'est presque toujours pendant l'ivresse

que naissent les querelles, ainsi que les infractions graves à la discipline militaire.

Pour obéir à ce penchant irrésistible, le soldat ivrogne vend ses effets d'habillement, emprunte de l'argent, et finit par se trouver dans une position si pénible qu'il déserte ses drapeaux quand il ne se fait pas condamner pour vol.

Enfin, le déplorable penchant pour cette passion abrutit ceux qui s'y adonnent; ils deviennent grossiers, insolents, colères et d'un révoltant égoïsme; ils sont à charge et souvent dangereux pour la société dont ils sont l'opprobre.

Au point de vue de l'influence pernicieuse des liqueurs alcooliques sur la santé, il faut ranger entre autres maladies, l'imminence de l'apoplexie, terrible affection qui, si elle ne devient pas immédiatement fatale, a, presqu'à coup sûr, pour résultat une paralysie permanente; ou bien, encore, l'apparition lente et graduelle d'une autre maladie non moins funeste dans ses résultats, caractérisée par un tremblement général, le bredouillement de la voix, la prostration des forces, etc., nommée *délire tremblant des buveurs*.

Les alcooliques, on le voit, traînent à leur suite une série nombreuse de maladies de tous les organes. Souvent ils présentent, à part la teinte couperosée du visage, un état général qui imprime un cachet

particulier à toute l'économie et qui fait reconnaître le buveur.

L'affaiblissement des individus qui se livrent aux liqueurs fortes les conduit à la mélancolie, à la folie et au suicide; et dans les épidémies, comme par exemple, dans le choléra, ils sont toujours les premières victimes.

Lorsque les ivrognes ont eu le bonheur d'échapper à ces maladies violentes, ils tombent, longtemps avant l'âge, dans toutes les infirmités de la vieillesse; leurs corps usés par les excès de la boisson, répondent peu ou point à l'action des remèdes et la guérison qui en dépend est souvent impossible.

§ 3.

Mesures à prendre pour prévenir l'abus des boissons fortes parmi les troupes.

On doit chercher à prévenir et à empêcher les excès des liqueurs fortes en appliquant les peines les plus sévères pour toutes les fautes provenant de l'ivresse, On ne pourra alléguer pour excuse l'absence de raison, comme on le fait souvent pour échapper à une punition.

Nons pensons, dans l'intérêt de la santé du soldat et de la discipline, que jamais dans aucune circonstance, l'ivresse ne peut être excusable, quoique l'art. 16 du code pénal militaire paraisse faire une légère exception à cet égard (*). Nous sommes d'autant plus fondés dans cette opinion, que les art. 14, 15, 20, 24, 25 (**) du réglement de discipline indiquent l'état d'ivresse comme une transgression à la discipline et par conséquent passible d'une punition en rapport avec la gravité de la faute commise, sans pouvoir admettre des circonstances atténuantes alors

---

(*) Art. 16. Comme tout militaire en particulier doit éviter en tous temps de s'enivrer, l'ivresse préméditée ou volontaire ne pourra jamais, et *l'accidentelle pas aisément*, dans l'armée de terre, servir à faire adoucir ou remettre la peine ordinaire affectée au délit.

(**) Se rend coupable de transgression contre la discipline :

Art. 14. Quiconque est trouvé ivre, étant de garde ou de service.

Art. 15. Quiconque est trouvé ivre en faction.

Art. 20. Quiconque se querelle ou se bat par suite d'ivresse.

Art. 24. Quiconque commet des excès dans la boisson.

Art. 25. Tout militaire qui ne se corrige pas de ce défaut.

que le réglement militaire de 1789 dispose que l'ivresse étant punissable par elle-même, elle ne pourra être admise comme excuse légitime des délits commis.

SECTION IV.

DES BOISSONS FERMENTÉES.

§ 1.

De la bière.

Si l'abus des liqueurs fortes doit être sévèrement défendu aux soldats dans l'intérêt de leur santé, il n'en est pas de même de la bière qui peut, sans inconvénient, être prise en assez grande quantité. Cette boisson est la plus nourrissante, la plus fortifiante, et la plus rafraîchissante que nous connaissions; sa

saveur légèrement amère, sa qualité saine et restaurante sont on ne peut plus utiles à la santé du soldat ; nous la croyons même supérieure aux vins ordinaires, lesquels pour la plupart, pris en détail, sont frélatés.

Cependant les bières fortes, les bières étrangères enivrent quand on en prend une certaine quantité sans y être habitué, car elles contiennent des parties spiritueuses qui produisent l'ivresse de la même manière que les liqueurs vineuses.

§ 2.

Du vin.

Le vin considéré sous un point de vue hygiénique présente de grandes différences et de nombreuses variétés.

Les meilleurs vins sont ceux qui sont remarquables par leur bouquet, et qui contiennent le plus d'alcool et le moins d'acide. Les vins d'un ordre inférieur contiennent, au contraire, beaucoup d'acide et l'ivresse qu'ils occasionnent est souvent compliquée d'indigestion.

On a fixé à une pinte et demie la dose de bon vin dont un homme bien portant et familiarisé avec les boissons fermentées peut utilement ou impunément faire usage. Plusieurs personnes dépassent souvent cette limite sans en être incommodées, mais elles n'en retirent d'autre avantage que celui de satisfaire un penchant irrésistible pour cette boisson.

L'usage immodéré du vin amène, avec le temps, toutes les infirmités qui sont la suite inévitable de l'abus des boissons spiritueuses.

SECTION V.

FALSIFICATIONS DES MATIÈRES ALIMENTAIRES.

La farine peut être frelatée avec du sable, du plâtre, de la craie, de la céruse, du sous-carbonate de potasse et de l'alun.

Le pain est frelaté avec du sous-carbonate de potasse, du carbonate de magnésie, de l'alun, de la céruse, du sulfate de zinc et du sulfate de cuivre.

Le sel, avec de l'hydriodate de potasse, du sulfate de soude, du sulfate de chaux.

Le beurre, avec de la fécule de pommes de terre, de la craie, de l'oxide de cuivre, de la céruse.

Le lait avec de la farine.

Les sophistications des vins s'opèrent, soit en combinant différentes espèces de vins, soit en les mélangeant avec des matières colorantes (par exemple du bois de campêche), de l'eau-de-vie, des substances alcalines, de l'alun, des matières métalliques. Les vins les plus dangereux sont ceux qui contiennent des préparations de plomb.

Les sophistications si fréquentes pour les vins, s'étendent aussi aux eaux-de-vie que l'on falsifie avec le poivre ou avec d'autres substances irritantes.

La bière deviendrait très nuisible si elle n'avait pas assez fermenté ou si on la falsifiait avec de l'opium ou de la strychnine pour la rendre plus enivrante.

Le vinaigre est aussi frelaté par les acides sulfurique, hydrochlorique; nitrique et par des substances acres, telles que le poivre, la moutarde, etc.

Les substances alimentaires ainsi adultérées, sont très-nuisibles; elles doivent être regardées comme une des causes principales de cette foule d'affections chroniques des organes de la digestion qui font le le désespoir des médecins.

Aussi serait-il de la plus haute importance d'adjoindre à la commission de réception des vivres un pharmacien militaire qui serait chargé d'analyser les matières alimentaires qui doivent composer la nourriture des troupes.

CHAPITRE SIXIÈME.

De l'habillement des troupes.

SECTION I.

ÉQUIPEMENT.

---

§ 1.

Qualités que doit réunir l'habillement du soldat.

Le but principal de l'habillement du soldat doit être de le garantir, autant que possible, du froid, de la pluie, de l'action d'un soleil trop ardent; enfin, de le mettre à l'abri de toutes les intempéries de l'atmosphère.

Mais il ne suffit pas qu'il réunisse tous ces avantages, il faut encore qu'il soit simple et d'un usage facile; c'est pourquoi la tunique adoptée aujourd'hui par l'armée française nous parait préférable à la capote. Nous n'entendons parler ici que de la forme et non de l'ampleur de ce vêtement, car il est indispensable qu'il soit assez large pour qu'au bivouac le soldat puisse mettre la veste en dessous pour préserver sa poitrine de l'nfluence atmosphérique. En outre, l'habillement ne doit point nuire à la liberté, à l'étendue des mouvements, ni au libre exercice des différentes fonctions. Il faut encore que son poids n'ajoute pas trop à celui des armes, et que sa forme soit appropriée aux besoins de la vie plutôt que d'être soumise aux caprices de la mode; car il ne faut point comme l'a très-bien dit le Maréchal de Saxe, que l'amour du coup d'œil l'emporte sur les égards que l'on doit à la santé. Il faut, pensons-nous, que l'on allie l'aisance et la facilité à la beauté et à l'élégance de la coupe.

Ainsi, nous le répétons, la forme de l'habillement tout en devenant gracieuse ne doit point être vicieuse; il ne doit point comprimer certaines parties du corps, ne point gêner les mouvements, ne point s'opposer au libre développement des organes, afin qu'il ne soit pas la source d'une foule de maladies et d'infirmités.

§ 2.

Dangers d'une trop forte compression du cou.

On ne saurait apporter trop de soins à ce que les vêtements du soldat n'exercent aucune compression sur le cou, compression qui a été reconnue être une des causes puissantes de l'ophthalmie militaire et qui a, en outre, pour résultat funeste, de développer des hémorrhagies, des varices, (dilatation des veines) la dypsnée, (difficulté de respirer) l'apoplexie, le gonflement des bras, des jambes; des douleurs de tête et une foule d'autres affections.

Winslow, célèbre médecin du Danemarck, avait déjà remarqué que le serrement du cou occasionnait *des maux d'yeux.* Il rapporte aussi dans les mémoires de l'académie de 1740, qu'un capitaine danois s'étant avisé d'accoutumer tous les soldats de sa compagnie à serrer très-fort leurs cravates, et à porter des jarretières très-serrées au-dessus du genou dans le dessein de leur donner un air de santé plus brillant, ils furent presque tous atteints d'une espèce de scorbut qui les décima en grande partie, victimes qu'ils furent de la ridicule prétention de leur capitaine.

§ 3.

Modifications apportées en 1834 à l'uniforme belge.

En 1834, une réforme très-heureuse fut opérée dans l'habillement des soldats belges, et cela, grâce aux conseils judicieux de la commision instituée par M. le ministre de la guerre à l'effet de rechercher les causes de l'ophthalmie militaire.

M. Vleminckx, inspecteur-général du service de santé de l'armée, et M. Jungken, professeur de médecine à Berlin, que le gouvernement avait appelé à Bruxelles pour faire partie de cette commission, ayant reconnu que la coupe du collet, des épaulières et de l'encolure de l'uniforme français, était combinée de manière à ne pas gêner le cou, tandis que le contraire avait lieu en Belgique, présentèrent un rapport à ce sujet à M. le ministre de la guerre, à la suite duquel ce haut fonctionnaire fit modifier l'uniforme de l'armée quant aux parties qui recouvrent le cou, de telle sorte qu'il n'en résulte aucune compression

quand l'habit, la capote et la veste sont bien confectionnés (*).

Une circulaire ministérielle en date du 1er mai 1834 prescrit de ne jamais perdre de vue que dans quelque circonstance de service que les soldats puissent se trouver, il faut toujours qu'il soit possible d'introduire deux doigts entre le cou et ses enveloppes.

Les vestes à manches du train sans agrafes, ont aussi paru devoir être préférées par la commission qui a conseillé de faire prendre la mesure à chaque homme au lieu de leur donner, comme par le passé, des effets confectionnés d'avance sur trois tailles fixes.

§ 4.

Choix des étoffes.

Le soldat, sans cesse exposé à passer du chaud au froid, de la pluie au vent, de la sécheresse à l'humidité; forcé dans beaucoup de cas de rester long-

---

(*) Circulaire du 5 mai 1834, n° 468 rec. adm. T. 7, p. 77.

temps immobile quelque soit le temps qu'il fasse, soit immédiatement après une marche pénible qui l'a mis en sueur, soit au sortir de la caserne ou d'un corps-de-garde très chaud, le soldat, disons-nous, a besoin d'un vêtement assez consistant pour le mettre à l'abri d'un refroidissement trop prompt, et cependant assez léger pour ne pas augmenter les effets d'un soleil brûlant : voilà pourquoi les étoffes de laine méritent et ont obtenu la préférence pour l'habillement des troupes.

Le drap, lorsqu'il est bien corsé, souple, consistant et élastique, lorsque son tissu n'est ni trop mince, ni trop épais, convient par excellence; il réunit la solidité à la légèreté, et peut être porté en été comme en hiver. Il a, en outre, le grand avantage de ne laisser échapper la sueur que d'une manière lente et insensible, et de mettre ainsi le corps à l'abri des graves accidents qui résultent du refroidissement subit de la peau, par l'évaporation rapide de la sueur.

Avant que d'employer le drap il faut le passer à l'eau afin d'éviter le rétrécissement qui arriverait à la première pluie.

La couleur des étoffes joue aussi un grand rôle dans l'action physique qu'elles exercent sur l'économie : le blanc et le gris réfléchissent la chaleur sans l'absorber, tandis que le noir et le brun absorbent

et transmettent le calorique. On comprend facilement pourquoi l'on adopte les couleurs claires en été et l'usage que l'on fait des vêtements foncés en hiver.

Messieurs les officiers chargés de la réception des draps ne sauraient apporter trop d'attention au bon teint des étoffes qu'ils reçoivent, car la transpiration et la pluie pouvant délayer les couleurs de mauvaise qualité, elles occasionneraient des accidents graves si elles venaient à être absorbées.

MM. Fallot et Varlez, dans leurs recherches sur l'ophthalmie militaire, publiées en 1829, ont appelé l'attention du gouvernement sur la préparation des draps que l'on fournit à l'armée. Ces médecins font remarquer que le mode de préparation employé par certains fabricants pour teindre leurs tissus est nuisible à la santé des personnes qui en font usage; les expériences de l'illustre Chaussier en font foi. Les substances teignantes doivent pouvoir résister à la pluie et au savon, ce qui est non seulement avantageux sous le rapport de l'hygiène, mais encore sous celui de l'économie, car les étoffes bien teintes conservent plus longtemps leur solidité.

---

§ 5.

Modifications qu'apportent les saisons dans l'habillement des troupes.

Comme on le sait, les seules modifications que l'on puisse prescrire dans le porter des effets d'habillement, consistent pour l'infanterie de ligne, à ordonner la mise du pantalon blanc en été, et celle du pantalon de drap et la veste à manches sous la capote en hiver.

Pour la cavalerie la tenue ne peut guère être modifiée si ce n'est que l'on permet en hiver et pendant les fortes pluies l'usage des manteaux, encore les hommes doivent-ils être réunis, soit pour une marche militaire, soit étant de garde.

Cependant on conçoit que l'influence des saisons sur notre organisme exerce une action d'autant plus puissante que les variations atmosphériques sont plus subites ; et en effet la plupart des rhumes, des diarrhées, des affections rhumatismales, des fièvres intermittentes etc., ne peuvent être attribués à d'autres causes.

Remarquons d'abord que le soldat avant d'avoir

pris l'habit militaire ne portait pas les mêmes vêtements dans toutes les saisons, en été il avait un habillement léger qu'il changeait en hiver contre des effets qui le garantissaient davantage des rigueurs du froid.

Mais comme nous l'avons déjà dit, il est nécessaire, pour conserver la santé du soldat, de modifier le moins possible son existence antérieure; c'est pourquoi nous proposerions, comme on l'a parfaitement compris au régiment des chasseurs-carabiniers, de donner, à tous nos soldats, un gilet de tricot de laine dont ils pourraient se servir pendant les temps froids et humides.

Ces camisoles de laine, si on les adopte, ne doivent pas être appliquées immédiatement sur la peau parce qu'elles offriraient l'inconvénient des habits fort chauds; elles exciteraient la transpiration au moindre mouvement et ne permettraient point à l'air extérieur de s'introduire et de tempérer un peu la chaleur individuelle. De plus, on perdrait tout le bénéfice que ce moyen pourrait produire quand on devrait le mettre en usage chez des hommes atteints de rhumatisme.

Portés sur la chemise ces vêtements ne sont pas sujets aux mêmes inconvénients parce que la toile intermédiaire tempère la chaleur que produit la laine, qu'elle permet plus facilement à l'air de pénétrer

dans les mailles, et n'attire pas à la peau une trop forte transpiration, qui finirait par amener à force d'abondance l'affaiblissement et l'amaigrissement des hommes.

Nous croyons encore que, par ce moyen, les hommes ne seraient plus tentés d'entraver le mécanisme des ventilateurs qui existent dans les chambres, puisqu'ils n'auraient plus à craindre l'air froid venant du dehors.

§ 6.

Coiffure.

A. *Schakos.*

Le schakos, coiffure cylindrique, en feutre, dont le sommet est couvert de cuir, destiné à défendre la tête des coups de sabre, à la préserver de la pluie et des rayons du soleil, doit être tout à la fois d'une forme simple, commode et élégante; il doit aussi pouvoir se conserver longtemps sans altération.

Ce genre de coiffure qui est en usage dans notre armée a subi une modification importante : on y a fait adapter de chaque côté du bord supérieur une ouverture *dite ventouse*, dans le but d'obvier à la chaleur incommode de la tête.

Quoique moins pesant, pouvant mieux s'appliquer à la tête parce qu'il comprime moins le front, le schakos actuel ne laisse pas que d'exercer encore une certaine influence sur le développement de l'ophthalmie militaire. Ne pourrait-on pas faire mieux en adoptant le casque en cuir bouilli et verni que porte l'infanterie bavaroise, lequel est générament reconnu comme éminemment préférable au schakos (*).

Au moyen de la visière qui y est adaptée le schakos peut bien mettre les yeux à l'abri d'une lumière trop vive, mais il ne garantit ni le cou, ni les oreilles, il laisse ces parties entièrement exposées aux intempéries et aux coups de sabre. Enfin, s'il n'est pas fortement retenu en situation par les jugulaires, qui seraient avantageusement remplacées par des chaînettes légères, le schakos est mal assuré sur la tête et il tombe facilement dans les mouvements brusques auxquels les soldats sont exposés dans les manœuvres ou dans les combats.

B. *Bonnets à poils.*

Les bonnets à poils, outre leur pesanteur gênante,

(*) Cette opinion sur l'emploi des casques est généralement adoptée par les écrivains militaires et par les hygiénistes modernes.

offrent au plus haut degré tous les inconvénients des schakos il serait à désirer qu'une coiffure aussi incommode et qui n'a pour toute qualité que l'élégance ne fut point conservée.

C. *Casques.*

Le casque qui paraît avoir été la seule coiffure en usage chez les anciens, est infiniment préférable sous tous les rapports, cette coiffure est à la fois la plus durable, la moins gênante, la plus facile à assujettir et la plus propre à garantir la tête et le visage des coups de sabre et de l'action des corps extérieurs. Au moyen de la visière il met la face et surtout les yeux à l'abri de la pluie, de la poussière et d'une trop vive lumière; la même visière adaptée derrière le casque, le rend également propre à garantir la nuque. Enfin, il donne à la physionomie un air martial; il relève la stature de l'homme, lui imprime un caractère imposant et donne à une troupe un air uniforme qu'aucune autre coiffure ne donne jamais.

On a reproché, et avec raison, au casque métallique de s'échauffer trop fortement sous l'action d'un soleil ardent, de se refroidir avec la même facilité dans les temps froids et, par conséquent, d'exposer la tête à tous les excès du froid et du chaud. Mais ces inconvénients tiennent uniquement aux matières métalliques dont il est composé; on pourrait y remédier en le confectionnant avec du cuir bouilli et verni

comme nous l'avons dit plus haut, on aurait ainsi une coiffure qui serait tout à la fois légère, solide, durable et propre. Il faudrait en outre, y ménager des ventilateurs.

Il est très important de recommander aux soldats de ne rien introduire dans l'intérieur du schakos ou du casque, car il faut ne pas entraver la ventilation et éviter toute compression susceptible de développer l'engorgement des vaisseaux sanguins, cause prédisposante de l'ophthalmie.

D. *Bonnets de police.*

Le modèle de bonnet de police admis pour l'infanterie de ligne est commode et réunit toutes les conditions hygiéniques désirables.

Nous verrions, avec plaisir, adopter un autre modèle pour la cavalerie, mais en attendant, il serait à désirer qu'on ne fit pas exercer les hommes en bonnets de polices pendant un soleil ardent.

Quand au képi des chasseurs-carabiniers, il conviendrait, pensons nous, de le modifier en y adaptant une visière comme celle qui existe au bonnet d'infanterie.

Cette coiffure étant destinée principalement pour la tenue dans les casernes, il convient que le soldat ne sorte point des chambres nu-tête, afin de ne point s'exposer au refroidissement auquel il est d'autant plus sensible, que la chaleur occasionnée par le schakos l'a rendu plus impressionnable.

§ 7.

Vêtements.

A. *Cols.*

Nous avons déjà parlé des inconvénients du col militaire quand il comprime trop le cou, surtout quand il n'est pas souple et qu'il est trop haut. Nous ajouterons que c'est principalement pendant la nuit qu'il est de la dernière nécessité que le soldat se débarasse de toute espèce d'entrave et de liens, afin que pendant le sommeil la circulation n'éprouve aucune difficulté et qu'elle se fasse librement jusque dans les dernières ramifications des vaisseaux sanguins. On doit donc recommander aux hommes d'ôter leur col en se couchant. Cette précaution serait encore utile quand ils reposent sur un lit-de-camp, dans un corps-de-garde, mais comme il pourrait y avoir d'autres dangers s'il était permis aux militaires de garde de se déshabiller, on pourrait prescrire à ces hommes de desserrer leurs cols.

B. *Habits.*

L'habit militaire, tel qu'il a été modifié en 1834 pour les troupes belges de toutes les armes, remplit

bien le but qu'on voulait atteindre et il réunit toutes les qualités désirables.

C. *Capotes et manteaux.*

La capote en usage dans l'infanterie, vêtement que nous voudrions voir transformer en tunique, comme nous l'avons dit plus haut, le manteau dont se servent les cavaliers, sont nécessaires aux soldats, dans tous les temps, mais surtout lorsqu'ils sont en campagne. L'ample collet adapté au manteau de la cavalerie a l'avantage précieux de pouvoir, en cas de besoin, envelopper la tête du cavalier et de le mettre ainsi entièrement à l'abri de la pluie, de la neige, du froid, du vent, etc. Les capotes de guérites sont, à nos yeux, recommandables aux mêmes titres pour la sentinelle de la ligne.

D. *Vestes.*

La veste est de la plus grande utilité : elle réunit toutes les conditions possibles pour l'usage auquel elle est destinée.

Nous ferons pour la veste la même observation que nous avons faite pour le bonnet de police, c'est-à-dire, que les hommes ne doivent jamais se permettre de sortir de leurs chambres sans en être revêtus.

E. Pantalons.

Le pantalon doit être large afin qu'on puisse l'ôter facilement quand il est mouillé; il ne ne doit point

serrer douloureusement les hanches et il doit au contraire laisser aux organes abdominaux la plus grande liberté, afin de laisser toute latitude possible aux mouvements des extrémités inférieures; le pantalon sera fait de manière à ne comprimer ni le haut de la jambe, ni l'articulation du genou.

Pour éviter les excoriations que le pantalon détermine chez le cavalier, il est essentiel que ce vêtement ne présente jamais de couture au dedans. Nous n'entrerons point dans de plus grands détails sur cette partie de l'habillement du soldat ; nous ferons seulement observer qu'avec un peu de soin dans la confection on peut considérer la forme actuelle comme étant la plus parfaite.

F. *Doublures.*

La toile servant de doublure aux effets d'habillement de drap, devra toujours se trouver dans un état de propreté convenable, car comme on le sait, la malpropreté engendre la gale et d'autres maladies éruptives.

On aura soin aussi d'empêcher les soldats de mettre, avant d'être bien secs, les vêtements dont les doublures ont été lavées, afin d'éviter les affections rhumatismales, catharrales, etc. , qui peuvent en résulter.

G. *Pantalons de toile.*

Nous professons la même opinion que notre hono-

rable collègue M. le docteur Cunier, sur l'usage du pantalon de toile qui est souvent la cause de maladies. Il n'est pas toujours porté en raison de la température de l'atmosphère; il peut arriver qu'en été un jour très froid succède à une journée très chaude, qu'une soirée glaciale suive une matinée échauffée par le soleil. Si l'ordre de la tenue, donné ordinairement la veille, n'est pas révoqué en cas de temps froid, les hommes immobiles sous les armes sont transis de froid, et quelques jours après on doit envoyer à l'hôpital des hommes atteints de diverses maladies qui n'ont point d'autres causes.

On sentira de quelle importance il est de ne jamais ordonner cette tenue dans les garnisons sujettes aux variations brusques de température, telles que celles d'Ostende, de Nieuport, d'Anvers, etc.

H. *Caleçons.*

Le caleçon de toile est indispensable au soldat; car le pantalon de drap se salit promptement, s'imprégne de la sueur et des autres émanations qui s'échappent du corps; il entretient autour des cuisses une malpropreté qui occasionne souvent des démangeaisons, des boutons, et même des excoriations que le caleçon prévient facilement.

§ 8.

Linge et objets accessoires.

A. *Chemises.*

Deux chemises suffisent, pensons nous, pour maintenir le corps dans un état convenable de propreté. Elles doivent être confectionnées de manière à ne point serrer le cou, et pour obtenir ce résultat, il faut attacher au collet des cordons au lieu de boutons. Pour prévenir les accidents que nous avons signalés en parlant du col, il est important d'ôter en se couchant les attaches de la chemise. Elles doivent aussi être confectionnées avec de la toile passée à l'eau pour éviter le grave inconvénient de les voir se rétrécir fortement lorsqu'elles seront blanchies pour la première fois (*).

Il est facile de se persuader que l'excrétion de la transpiration par les pores de la peau doit couvrir cet organe d'une substance grasse, tenace et sale dont il est très important de se débarrasser. La che-

---

(*) Circulaire du 5 mai 1834.

mise qui est d'un tissu fin, appliquée sur la surface du corps, et qui y exerce un frottement continuel dans le mouvement musculaire des différentes parties, n'est pas longtemps à se charger du résidu dont nous venons de parler, aussi, est-il nécessaire pour la conservation de la santé de changer de linge une fois la semaine.

B. *Suspensoirs.*

Pour éviter de blesser les testicules et pour prévenir le développement des hernies si fréquentes dans la cavalerie, chaque cavalier devrait être porteur d'un suspensoir lorsqu'il monte à cheval.

C. *Gants.*

Quoiqu'on ait critiqué l'usage des gants, nous croyons qu'ils doivent faire partie du petit équipement des troupes, car en hiver ils préservent du froid et des gerçures. Ils sont en laine pour l'infanterie et en peau pour la cavalerie.

---

§ 9.

Chaussure.

A. *Qualités et défauts des chaussures.*

La chaussure militaire doit réunir les qualités suivantes : facile à mettre et à ôter; légère, peu volumineuse; elle ne doit demander que peu d'entretien journalier ; ne gêner le soldat ni dans les marches, ni dans les travaux ; elle doit conserver le pied sain et sec, et pour cela, fermer l'accès à la boue, à l'eau, à l'humidité, aux grains de sables et aux petites pierres.

Les pieds doivent être contenus sans être trop serrés. Les chaussures trop larges ou trop étroites peuvent également être la cause de différents accidents. Si les souliers ou bottines ont plus de longueur ou de largeur qu'il n'en faut, le pied vacille, se meurtrit : cette chaussure tourne alors aisément dans les mouvements brusques et cause des entorses. D'ailleurs, comme avec un soulier trop large la marche n'est point ferme on ne peut la prolonger fort longtemps.

Lorsque le soulier est trop étroit, le pied poussé

fortement dans tous les sens empêche les orteils de s'étendre, ils sont écrasés et difformes, ils se garnissent de cors, de durillons ou d'ampoules, les ongles pénètrent dans les chairs, les pieds sont douloureux et quelquefois les jambes s'enflent; on ne peut marcher vite, ni longtemps, surtout sur des terrains peu unis.

B. *Souliers ou bottines.*

Chaque soldat doit avoir deux paires de souliers en bon état, il fera bien de les changer chaque jour, parce que d'abord ils prennent mieux la forme du pied et ne le blesse point; puis, ils sont plus susceptibles, étant portés plusieurs jours de suite, de s'imprégner d'humidité.

Le soulier ou la bottine convient particulièrement aux fantassins, à cause de l'extrême liberté dans laquelle il est nécessaire qu'ils aient constamment leurs pieds pour les marches continuelles et fatigantes qu'ils sont obligés de faire.

C. *Bottes.*

Les bottes, si utiles dans la cavalerie pour préserver les jambes du froid, de la pluie, de la boue, des coups de pied des chevaux, sont exemptes d'inconvénients chez les cavaliers, pourvu qu'elles soient assez longues et qu'elles ne gênent ni les orteils, ni l'articulation du pied, ni le haut de la jambe.

Pour conserver les souliers et les bottes et pour

rendre le cuir impénétrable à l'eau, pour prévenir aussi qu'il ne se racornisse et ne blesse les pieds, il faut le graisser souvent avec du suif fondu ou avec de l'huile de poisson, surtout aux coutures; ou, d'après Kirckhoff, on peut remplacer le suif par la composition suivante qui permet de cirer les souliers après l'opération.

Prenez suif, six onces.

Huile de lin, deux onces.

Thérébentine de Venise, deux onces, puis faites fondre le tout pour l'usage.

On a aussi conseillé pour préserver les souliers et les bottes de l'humidité, de les faire confectionner avec du cuir bien tanné et rendu imperméable au moyen du goudron dans lequel on l'a fait bouillir.

D. *Chaussons.*

Des soldats portent quelquefois les souliers sans chaussons, surtout dans les marches. Cette habitude, très propre à endurcir la peau des pieds, prévient, chez les fantassins, une foule d'accidents auxquels sont exposés les piétons qui portent des bas ou des chaussons : en effet, ces derniers amollissent et augmentent la sensibilité de la peau. La malpropreté et la négligence extrêmes dans lesquelles vivent la plupart des soldats, quand ils ne sont pas surveillés, font que leurs chaussons, bientôt trempés de sueur pendant la marche, se pourrissent, se pelotonnent

dans le soulier, compriment, gênent et irritent certaines parties du pied, y déterminent des ampoules, de l'inflammation, des ulcérations, et par la vive douleur qu'ils occasionnent, empêchent les individus qui sont dans ce cas de continuer la marche.

Dans la saison rigoureuse, il est utile, pour prévenir la congélation des orteils, de donner aux soldats des chaussons de laine ou de vigogne; ils sont surtout indispensables aux cavaliers qui ont presque toujours les jambes immobiles dans leurs bottes.

Quelques vieux soldats ont la bonne habitude d'oindre leurs pieds avec du suif. Cette manière de faire est excellente pour la marche et pour préserver les pieds du froid et de l'humidité.

Les soldats devraient avoir trois paires de chaussettes pour en changer deux fois la semaine. Nous pensons que celles faites mi-laine et mi-coton doivent l'emporter sur toutes les autres, parce qu'en tout temps elles ont l'avantage d'entretenir la transpiration des pieds.

SECTION II.

ARMEMENT.

Nous laissons au génie et à la plume des écrivains militaires, le soin de s'occuper du poids et de la longueur des armes de l'infanterie. Cependant, y aurait-il inconvénient à réclamer la suppression du sabre-briquet que portent nos compagnies d'élite, sabre dont nous ne comprenons pas l'usage et que l'on pourrait fort bien remplacer par le sabre-baïonnette de nos chasseurs-carabiniers.

Une modification, pour nous indispensable, urgente même, devra être apportée dans les buffleteries de la ligne; elles devraient être remplacées par le ceinturon des chasseurs-carabiniers, lequel réunit toutes les conditions désirables.

Les buffleteries qui se croisent sur la poitrine, compriment les organes qui y sont contenus ainsi que les gros vaisseaux du cou. Elles gênent la respiration et prédisposent aux congestions pulmonaires

et apoplectiques; elles exercent, en outre, une grande influence sur l'ophthalmie militaire, embarrassent le jeu de l'articulation de l'épaule, fatiguent le bras et par le balottement continuel de la giberne rendent très souvent la marche pénible et fatigante.

C'est encore pour pouvoir supprimer les buffleteries, que nous sommes d'avis, qu'il faudrait adopter la tunique.

En donnant aux soldats des vêtements et des armes convenables, on favorisera tous les principes vitaux qui constituent l'homme sain et vigoureux.

CHAPITRE SEPTIÈME.

Devoirs et fonctions des militaires.

SECTION I.

SERVICE DE GARNISON.

---

§ I.

Exercices et manœuvres.

Les exercices et les manœuvres ne peuvent jamais nuire à la santé du soldat, si on a soin d'éviter les excès de fatigue. Les miliciens et les convalescents ne devraient jamais être soumis, que par degrés, aux travaux qui exigent un grand développement de

forces musculaires. Les grands mouvements et la force considérable nécessaires aux manœuvres de l'artillerie, la vélocité et la rapidité inséparables des voltiges de l'équitation, sont très pénibles pour les jeunes soldats, et ils sont bientôt épuisés si on n'a pas la sage précaution de les accoutumer, peu à peu, à ces exercices, car il est bien reconnu que tout travail doit toujours avoir des bornes raisonnables : la fatigue ôte à l'homme tout le prix d'un travail salutaire, et au lieu de fortifier le corps et de maintenir la santé, il affaiblit et ruine la constitution la plus robuste.

Si quelquefois les effets n'en sont pas immédiats, il n'est pas moins constant qu'ils doivent en devenir la conséquence; c'est ainsi que se développent d'abord les maux de tête, puis viennent les douleurs d'estomac, la difficulté de respirer, les crachements de sang, l'amaigrissement, etc.

Or, selon les règles de l'hygiène, il serait nécessaire de limiter le temps des exercices d'après les saisons, les lieux et les circonstances. Le choix du terrain est aussi très important; le champ de manœuvres doit être uni et non sablonneux, afin de ne point développer l'ophthalmie militaire et de ne point avoir d'écloppés.

Nous ne saurions assez conseiller aux adjudants-majors de varier autant que faire se peut les exercices préliminaires des recrues. Il est impossible de com-

prendre le supplice qu'on éprouve à rester deux heures à la même place, dans une position déterminée, pour apprendre tous les détails des premiers exercices.

Les hommes de recrues ne devraient jamais, non plus, rester longtemps sans marcher ou sans faire des mouvements de gymnastique, car c'est surtout dans le principe de leur instruction que les jeunes soldats prennent en horreur leur nouvel état. Il est donc important, de toutes façons, de les distraire et de leur faire changer de place dans les commencements, car plus tard, passés à l'école de peloton, le même désagrément ne les atteint plus.

§ 2.

Gymnastique militaire.

Les exercices gymnastiques sont d'une utilité incontestable et doivent former la base de l'éducation physique des armées. Les anciens, surtout, étaient pénétrés de l'importance de cette vérité : leurs armées, quoique moins nombreuses que celles des modernes, étaient plus propres à accomplir de grands desseins, parce qu'elles étaient composées d'hommes

robustes et vigoureux, soumis qu'ils étaient à des exercices gymnastiques continuels.

Leur infanterie supportait les travaux les plus pénibles, les marches les plus longues ; elle soutenait les luttes les plus fortes dans des combats corps-à-corps et avec des armes très pesantes. La cavalerie, très exercée à l'équitation et aux voltiges, ne connaissait point d'obstacles et résistait aux chocs les plus violents.

Il ne suffit pas d'accoutumer le fantassin à des mouvements pour ainsi dire automatiques, il faut qu'il puisse, à l'occasion, résister aux charges impétueuses de la cavalerie par des exercices à la baïonnette, et, pour que dans ce cas il se serve avec avantage de son arme, il faut nécessairement que le soldat joigne à un corps robuste, l'agilité dans les mouvements, la force et l'adresse; il faut que son sac et ses armes, qui pèsent ensemble bien autant que les fameux pieux des Romains, ne soient pas un fardeau pour lui, et qu'il soit par conséquent familier à tous les exercices du corps.

La gymnastique qui donne la force et l'habitude des exercices périlleux, qui endurcit le corps au travail, qui procure une santé plus vigoureuse, rend le soldat plus propre au brillant métier des armes en lui permettant de braver impunément tous les périls et toutes les intempéries auxquels il est si souvent exposé.

§. 3.

Gardes.

Les hommes qui montent la garde devraient avoir au moins trois nuits de repos (*).

Pendant les grands froids et les grandes chaleurs, afin d'éviter des accidents graves, comme on en a eu des exemples, il faudrait réduire de moitié le temps de la faction.

On recommandera, aux hommes que l'on met en faction dans la saison rigoureuse, de se donner beaucoup de mouvement, car l'inaction dans la guérite leur deviendrait fatale en déterminant la congélation d'un membre et quelquefois même de tout le corps. On veillera aussi à ce qu'ils soient couverts la nuit de leurs capotes de guérite, et pour les cavaliers, de leurs manteaux.

(*) Circulaire du 11 mai 1834.

§ 4.

Précautions à prendre par la troupe au retour d'une parade, d'une marche ou après les exercices.

Le soldat, trempé de sueur, à peine rentré dans la chambre, se débarrasse de ses vêtements, ouvre toutes les croisées pour se donner de l'air, boit avec avidité pour étancher sa soif et se met à l'œuvre pour nettoyer ses effets.

Cette manière de faire est essentiellement contraire à sa santé et amène, comme on l'observe chaque jour, les accidents les plus funestes. Nous attirons tout spécialement l'attention des sous-officiers sur cette pratique, pour éviter aux soldats des maladies graves.

Ils doivent user de toute leur autorité pour les empêcher de se déshabiller immédiatement après leur retour des exercices, promenades militaire, etc.

Ils ne permettront point d'ouvrir les fenêtres de deux côtés à la fois; ils défendront à leurs subordonnés de sortir des chambres à demi-vêtus et surtout de ne point boire de l'eau lorsqu'ils seront en transpiration.

Il est vrai qu'on souffre difficilement la soif et que

le désir de satisfaire ce besoin impérieux de la nature porte à faire ce que la raison désapprouve, surtout quand le danger n'est pas connu.

Nous renvoyons à ce que nous avons dit de la soif et aux moyens de l'apaiser sans danger.

§ 5.

Marches.

La marche est le genre de fatigue le plus fréquent auquel le soldat est astreint. Autant les marches sont utiles à la santé quand elles sont régulières et modérées, autant elles sont nuisibles et occasionnent de maladies quand elles sont forcées et qu'elles se font sans ordre.

La marche ordinaire comporte cinq à six lieues et rarement au-delà; la marche forcée en exige quelquefois le double suivant les circonstances.

Cette dernière, qui a l'inconvénient de fatiguer beaucoup les troupes, n'est jamais commandée que par la nécessité.

Dans les longues marches, il doit toujours y avoir un jour de repos sur quatre; dans les marches ordinaires, il est nécessaire d'accorder cinq minutes de

halte par heure, surtout dans les grandes chaleurs, et une heure quand on arrive à mi-chemin.

Les haltes exigent quelques précautions hygiéniques : veiller à ce que le soldat, couvert de sueur, ne se couche point à l'ombre sur des terrains humides, dans les prairies, sur les bords de la route, et, lui défendre de se dépouiller de ses habillements et de laisser sa poitrine à découvert. La suppression subite de la transpiration et de la sueur qui succéderait à ces imprudences, pourrait donner lieu à différentes affections de poitrine, à des fièvres intermittentes ou à des rhumatismes opiniâtres. Leur mouchoir plié en quatre et placé sur le devant de la poitrine, s'imbibant de la sueur du corps, leur offre un moyen sûr et facile de prévenir les refroidissements, pourvu qu'ils aient l'attention de boutonner leur chemise par dessus.

Il arrive aussi que des hommes sortent des rangs, malgré la surveillance constante dont nous savons qu'ils sont l'objet, pour aller boire au premier puits qui se présente, ou pour demander de l'eau dans les maisons; nous attirons l'attention de MM. les officiers et sous-officiers sur ce point.

On doit en été, lorsque les circonstances le permettent, se mettre en route de grand matin, afin que les troupes soient moins incommodées du soleil, de la chaleur et de la poussière, puis, pour qu'on

ait le temps d'observer cette lenteur de la marche qui ménage les forces et rend la fatigue presqu'insensible. Il est encore une excellente raison pour que la troupe se mette en route de grand matin, c'est qu'arrivé plus tôt à sa destination, le soldat a le temps de nettoyer ses vêtements, de les faire sécher ou de les réparer, et il peut ensuite se livrer pendant la journée à un sommeil réparateur. Dans les pays marécageux, il serait dangereux de faire partir la troupe avant le lever du soleil.

Quand les troupes se mettent en marche en hiver, il conviendrait de les faire partir après le lever du soleil et de leur faire parcourir l'étape plus lestement que la veille, ayant soin de prendre toutes les précautions nécessaires, pour les rendre moins sensibles aux atteintes d'un froid rigoureux.

On peut, en hiver, faire serrer un peu plus les rangs qu'en été, car pendant les chaleurs il faut que le soldat, pour être moins affecté d'une température élevée, ait autour de lui un plus grand volume d'air; en marchant ainsi il sera moins incommodé par la poussière ou par la transpiration de ses camarades. Cette remarque concerne la cavalerie comme l'infanterie.

Il faut qu'arrivé à l'étape, les soldats s'occupent non seulement de la propreté de leurs effets, mais qu'ils soignent la propreté de leurs personnes : ils

doivent se rincer la bouche, se laver le visage, et surtout les yeux, se sécher les pieds et les oindre de suif de chandelles s'ils sont écorchés; nous recommandons la même précaution aux soldats qui sont blessés à l'anus. Il faut aussi qu'ils soient convaincus de cette vérité, que la propreté est de tous les moyens le meilleur à employer pour les remettre de leurs fatigues, etc., c'est celui sur lequel on doit le plus insister.

Ainsi qu'on le sait, une colonne en marche finit toujours par perdre ses distances, si même les hommes qui sont à la tête conservent le même pas, et cela est d'autant plus sensible que la colonne est plus profonde : il est donc important de veiller sans cesse à ce que la marche des hommes de la tête règlent en conséquence la longueur et la vitesse du pas, car ceux qui sont placés à la queue sont souvent obligés de forcer la marche, quelquefois même de courir pour regagner leur distance.

Cet inconvénient est d'autant plus grave, que ces hommes épuisent leurs forces en pure perte et finissent par encombrer les charrettes destinées aux malades, ne pouvant plus regagner leur place.

On ne peut réellement apprécier la conséquence de l'inconvénient que nous signalons, qu'en se figurant tout ce que doit souffrir le soldat qui n'a pu suivre la troupe dont il fait partie. Découragé de ne

pouvoir arriver au gîte avec ses camarades, obligé d'attendre quelquefois plusieurs heures avant que d'être logé, ayant à peine le temps de se nettoyer pour se rendre aux appels, doublement fatigué de la marche pénible qu'il a faite et de n'avoir pu prendre sa nourriture à son aise, il ne jouit pas comme les autres du repos nécessaire pour les fatigues du lendemain.

Mais pour remédier aux inconvénients que nous venons de signaler, il ne suffit pas que les têtes de colonne marchent d'un pas réglé, il faut encore que le soldat soit habitué aux fatigues de la route, tel est le but des promenades militaires. M. le ministre de la guerre, appréciant tous les avantages de ces exercices est venu encore les utiliser; c'est ainsi qu'il a prescrit aux troupes de toutes les garnisons de faire des marches-manœuvres et particulièrement pendant l'hiver.

Il est encore un point sur lequel nous croyons devoir appeler particulièrement l'attention de l'autorité militaire supérieure, vu qu'il porte les plus graves atteintes à la santé du soldat; nous voulons parler de la mesure qui ordonne d'enlever aux hommes, la veille du départ, les fournitures de lit, ce qui oblige le soldat à se coucher sur le lit de fer ou à ne pas se coucher du tout; ensuite les hommes partent toujours à jeun, et cette seconde mesure n'est pas moins nuisible que la première.

Il n'est pas étonnant que des soldats qui se mettent en route dans de telles conditions ne puissent que difficilement atteindre l'étape. Ceux qui y arrivent sont tellement exténués de fatigue et de faiblesse qu'ils tombent sans pouvoir se relever et doivent aller à l'hôpital. Le moindre des maux que de pareilles mesures attirent, c'est de voir, échelonnés le long de la route parcourue, des soldats qui y sont tombés et qui arrivent à l'étape deux ou trois heures après le corps de troupes dont ils font partie.

SECTION II.

MOEURS, MORALITÉ ET DISCIPLINE DES GENS DE GUERRE.

---

§ 1.

Mœurs et moralité.

Sans mœurs le soldat exposera continuellement sa santé, négligera ses devoirs et deviendra une charge pour la patrie au lieu de lui être utile. Les femmes et l'intempérance sont deux objets qui, au point de vue hygiénique, doivent attirer l'attention des chefs militaires.

Pour contenir les jeunes soldats dans de justes bornes, lorsqu'ils paraissent disposés à se laisser entraîner au penchant naturel qui les pousse vers les femmes, et pour éviter les excès les plus révoltants et les plus dangereux, il est nécessaire, indispensable même, de les prévenir que l'abus des

plaisirs vénériens ne tarde pas à diminuer les forces du corps et à en arrêter le développement en altérant le principe vital; que, par une conséquence rigoureuse de pareilles dispositions, le courage s'affaiblit, que l'homme devient énervé, pusillanime, paresseux, mélancolique, etc.; enfin, il contracte des maladies qui laissent dans l'économie des traces indélébiles de leur atteinte.

L'intempérance change en poison les aliments destinés à réparer nos forces et développe des maladies graves; l'intempérance et la santé ne sont point compatibles, le soldat doit être sobre et réglé.

§ 2.

Discipline militaire.

Etablir dans une armée une sage discipline, dit M. de Kirckhoff, la maintenir avec une fermeté inébranlable et inspirer la vertu aux soldats, c'est assurément un moyen important de les conserver en santé et d'avoir de bons guerriers. Un soldat vertueux et bien discipliné évitera les vices qui mènent tant de militaires au tombeau; il se soumettra religieuse-

ment à l'exécution des préceptes hygiéniques qui seront prescrits.

La discipline doit être conforme aux mœurs, aux usages, au caractère des nations ; elle doit être sévère et impartiale. Les récompenses, comme les punitions sont les moyens propres à opérer le bien; mais leur nature varie avec la civilisation plus ou moins avancée des peuples. L'espérance et la crainte étant les mobiles de toutes les actions des hommes, l'espoir d'une récompense assurée stimulera le zèle et le dévouement, comme la crainte d'une punition inévitable, empêchera bien des fautes et l'insubordination.

SECTION III.

ARMÉE EN CAMPAGNE.

---

§ 1.

Batailles.

Sur le champ de bataille le fantassin comme le cavalier est exposé tous les jours à d'autres fatigues, à d'autres travaux qu'en temps de paix. C'est surtout dans les combats que le soldat a besoin de toute sa force physique et de son énergie morale, qualités dont la réunion forme le caractère du vrai guerrier; mais comme, sous ce rapport, les combattants sont sous l'influence de mille causes aussi indépendantes de leurs volontés que de celle des chefs d'armée, nous nous bornerons à énoncer quelques principes généraux d'hygiène.

Quelques nations sont dans l'usage d'exciter par des liqueurs fortes leurs soldats avant le combat.

Poussée jusqu'à l'ivresse, comme cela se pratique dans le Nord, cette habitude nous paraît dangereuse parce qu'elle place alors les blessés dans une condition très défavorable à leur guérison; beaucoup de graves et de funestes accidents survenus à la suite de grandes blessures ne reconnaissent point d'autre cause. Cependant l'emploi modéré des liqueurs alcooliques peut, à notre avis, être utile pour augmenter momentanément l'énergie physique et morale des combattants.

Si l'ivresse a de graves inconvénients au moment du combat, il n'est ni moins nuisible ni moins dangereux de conduire sur le champ de bataille des soldats à jeun ou affamés. Des militaires qui sont restés longtemps sans manger ne peuvent avoir ni la même force, ni le même courage que ceux auxquels une bonne nourriture donne le sentiment de leurs forces, et ils ne peuvent par conséquent résister avec le même avantage à toutes les chances des batailles.

Des soldats harrassés de fatigue, ou depuis longtemps privés de sommeil, ne sont pas plus propres que des troupes affamées à attaquer avec vigueur et à se défendre avec courage. La fatigue brise les forces, le besoin de sommeil les anéantit complétement. Cette double cause, quand elle est réunie, aggrave singulièrement l'état des blessés. Il est donc extrê-

mement important, en temps de guerre, de ménager les troupes avant la bataille et d'éviter de la faire donner immédiatement après des marches. Il est bien entendu, comme nous l'avons dit tout à l'heure, que ce qui précède doit être observé si les circonstances le permettent.

Il est urgent, après une bataille, de faire ensevelir profondément et le plus promptement possible, les cadavres des hommes et des chevaux, qui deviendraient, sans cette précaution, une source féconde de maladies, et surtout, d'affections putrides et contagieuses.

§ 2.

Victoires.

A la suite d'un combat le soldat est encore exposé à de nouvelles influences qui intéressent sa santé, mais qui diffèrent singulièrement selon que les résultats d'une action seront heureux ou malheureux. Autant les succès sont favorables au maintien de la santé, autant l'abus de la victoire lui est funeste, à cause des excès de toute espèce auxquels il se livre alors trop souvent, et qui sont pour lui autant de sources funestes de maladies.

§ 3.

Retraites.

Dans les défaites et dans les retraites, les soldats se trouvent dans une position physique et morale toute différente : alors ils sont souvent en désordre et découragés, ils sont tristes, abattus, parfois brutaux et inhumains; ils sont souvent obligés de rester longtemps sans nourriture, de faire des marches forcées et manquent de tout; ils sont tourmentés sans cesse par la crainte des surprises; la fatigue, la faim, la soif, le besoin de sommeil, les intempéries atmosphériques les accablent, et l'on comprend facilement qu'ils ne peuvent résister longtemps à une situation aussi déplorable.

Il importe plus que jamais, dans de pareilles circonstances, d'employer les moyens les plus efficaces pour assurer la subsistance des troupes, le transport et le traitement des malades et des blessés.

Mais rien ne peut suppléer à la confiance qu'inspire aux soldats un chef habile et expérimenté; c'est à lui de relever le courage des troupes par des mesures propres à ranimer leur espérance et à remonter leur courage.

§ 4.

Siéges.

De toutes les situations plus ou moins contraires à la santé des gens de guerre, il n'en est peut-être aucune de toutes celles que nous avons examinées jusqu'à présent, qui occasionne plus de maladies que celle où se trouvent les troupes pendant un siége. Alors, les soldats sans cesse réunis et comme entassés dans les casernes, dans les corps-de-garde, dans les casemates et autres lieux humides, obscurs, souvent infectes et toujours insalubres, respirent presque constamment un air vicié par les émanations des immondices qu'on laisse accumuler de tous côtés; par l'infection résultant des animaux et surtout des hommes qui sont partout les uns sur les autres; ils sont souvent obligés de croupir dans la plus grande malpropreté et quelquefois dans le dénuement le plus absolu; ils manquent fréquemment d'eau, ou ils n'en ont que de très mauvaise. Souvent réduits à une très petite quantité d'aliments, ils sont obligés de se nourrir de salaisons avariées et d'autres substances

insalubres, et dans beaucoup de cas, ils éprouvent toutes les horreurs de la famine.

Outre toutes ces causes débilitantes, ils sont assujettis à un service très fatiguant; ils passent presque toutes les nuits sans dormir, et pendant le jour, ils sont employés aux travaux pénibles et souvent malsains des fortifications.

Ils sont constamment en proie aux plus tristes affections de l'âme et, enfin, à toutes les horreurs de la guerre. Aussi le scorbut, les fièvres intermittentes, les catharres, les dyssenteries, les fièvres nerveuses et le typhus de diverses espèces se manifestent-ils en grand nombre pendant les siéges, et y acquièrent-ils rapidement le caractère le plus funeste.

Pour atténuer autant que possible l'action de tant de causes de destruction, on ne peut que surveiller avec la dernière rigueur la propreté intérieure des quartiers et des postes qu'occupent les troupes, faire déblayer et nettoyer les rues, les places et les cours, enlever avec soin les immondices, favoriser l'écoulement des égouts, porter une attention particulière à l'établissement des latrines et des fosses profondes qu'il est quelquefois nécessaire de pratiquer pour enterrer les morts et pour enfouir tout ce qui peut vicier l'air.

§ 5.

Des épidémies.

Dans les cas d'épidémies on doit surveiller avec grand soin le régime des troupes, faire enlever promptement les morts, et employer tous les moyens de désinfection que l'on a à sa portée. On redoublera d'attention sur l'exécution des règles de propreté générale et indispensable parmi les soldats. La justice la plus rigoureuse et l'impartialité la plus sévère présideront aux distributions; c'est le moyen le plus propre à leur faire supporter patiemment la privation des choses les plus nécessaires. On ménagera à chacun un certain temps pour le repos, car rien ne renverse plus promptement les forces et n'abat plus le courage que la privation de sommeil.

Les chefs, par leur exemple, soutiendront l'énergie des soldats, ils les rassureront; ils exciteront en eux tous les sentiments nobles et généreux qui agissent si favorablement sur le moral de la plupart des hommes, et les aident à supporter avec résignation les événements les plus redoutables.

C'est dans ces circonstances que les excitants de

de toute espèce pris modérément, et particulièrement l'usage de la pipe, peuvent être utiles, soit pour modifier l'impression débilitante d'une atmosphère humide, froide et souvent chargée d'émanations insalubres, soit pour produire cette excitation tant recherchée des soldats et si propre à faire diversion à la triste situation dans laquelle il se trouve.

§ 6.

Captivité.

L'état de captivité n'est pas moins funeste à la santé du soldat que la plupart des circonstances que nous venons de passer en revue. En effet, lorsque des soldats tombent au pouvoir de l'ennemi ils sont bientôt dépouillés de leurs vêtements, on les accable de mauvais traitements, et déjà couverts de sueur, de sang et de poussière, souvent blessés, en proie à la tristesse et à toutes les affections pénibles de l'âme, ils sont obligés de faire de longues marches, d'endurer la faim, la soif, le chaud, le froid et toutes les intempéries.

Forcés de coucher pêle-mêle sur la terre sans aucun abri, ou entassés dans de froides églises, dans

des granges ou dans d'insalubres prisons, ils saturent eux-mêmes l'air qu'ils respirent d'émanations les plus délétères et s'empoisonnent réciproquement. Dans la nécessité où ils sont de faire de longues routes presque nus et couverts de haillons, ils sont rongés par la gale et par la vermine, ils succombent à la fatigue, à la misère, aux maladies et au désespoir.

Les redoutables affections qui se développent alors parmi eux et qui les moissonnent ont, pour l'ordinaire, à cause de toutes ces influences, le caractère le plus grave et le plus contagieux.

Nous formons les vœux les plus ardents pour que les prisonniers de guerre soient bien traités par toutes les nations; qu'on leur donne des vêtements convenables, qu'une nourriture suffisante leur soit constamment assurée; qu'on les fasse marcher en ordre sous la surveillance d'officiers humains et expérimentés; qu'on cesse de les entasser dans des lieux étroits et infects. Par ces moyens on évitera cette effrayante mortalité qui exerce sans cesse ses ravages sur les prisonniers de guerre et laissent des traces de leur passage dans les provinces qu'ils ont parcourues.

APPENDICE.

Instructions hygiéniques sur le choléra.

Les causes qui prédisposent à toutes les épidémies, principalement au choléra sont : l'humidité, la malpropreté, la décomposition des matières végétales et animales, et en général tout ce qui contribue à vicier l'atmosphère; toutes ces causes tendent à énerver l'économie et à la rendre plus accessible à la maladie, il faut donc s'entourer de précautions hygiéniques pour en prévenir autant que possible l'invasion.

Il est démontré que le choléra s'annonce presque toujours à l'avance par des symptômes qui indiquent son approche et donnent le temps d'employer les moyens les plus capables d'en arrêter les progrès.

S'il est vrai de dire que, dans certaines circonstances, ses attaques peuvent paraître subites, comme

chez les individus présentant une prédisposition particulière à recevoir la maladie, soit à cause d'une mauvaise constitution, soit pour en avoir négligé les premiers symptômes, soit enfin après avoir fait un écart de régime, toutefois la certitude que nous avons que le choléra n'est pas contagieux et qu'il donne ordinairement des indications distinctes de son approche, constitue deux grands faits bien propres à enlever à cette maladie, ce qu'elle a de plus effrayant et à démontrer l'importance des mesures préventives, si supérieures dans leur effet aux mesures curatives.

Il faut donc : 1° Se tenir constamment les pieds chauds, le ventre libre et chasser de son esprit toute préoccupation pénible, car on a observé que ceux qui s'alarment facilement acquièrent une prédisposition à contracter la maladie.

2° Se couvrir la nuit de manière à n'éprouver aucun sentiment de fraîcheur, aucun malaise, aucun frisson, aucune de ces légères crampes que l'on ressent souvent dans les jambes quand on se couche dans des draps humides ou dans un endroit trop frais.

3° Vaquer à ses affaires, se garder de tout excès soit dans le travail, soit dans les plaisirs.

4° Eviter tout refroidissement de la transpiration.

5° Ne pas céder à la tentation de boire froid quand on a chaud.

6° Ne pas manger de crudités, comme salade, légumes mal cuits, fruits cueillis avant leur maturité.

7° Sortir de table sans avoir satisfait son appétit; éviter l'abstinence; ne pas sortir le matin à jeun, ne jamais charger son estomac d'aliments pris sans appétit.

8° Apporter un grand soin dans le choix de l'eau, tant pour la cuisine que pour la boisson.

9° Eviter de trop fortes émotions.

10° Ne négliger aucun soin de propreté personnelle.

11° Aérer les appartements pendant le jour, principalement les chambres à coucher.

12° Ne point habiter les chambres humides, à moins de corriger ce défaut en y faisant du feu.

13° Eloigner des habitations toute espèce de matière corrompue animale ou végétale.

14° Eviter que les alentours des habitations soient humides; faire écouler avec soin toute espèce d'eau stagnante.

15° Ne négliger aucune indisposition, quelque légère et de quelque nature qu'elle puisse être; car pendant l'épidémie toutes les maladies sont susceptibles

de rentrer dans son domaine, surtout apporter un soin particulier aux désordres intestinaux.

16° Ne point faire usage de remèdes empyriques et n'écouter que les conseils du médecin.

17. Enfin, dès que l'on éprouve un malaise indéfifinissable accompagné soit d'envies de vomir ou de vomissements, soit de diarrhée, soit de frissons ou bien de crampes, il faut à l'instant même, en attendant le médecin, se mettre au lit, se faire couvrir d'un matelas, ou d'un lit de plumes de préférence, se placer aux pieds des cruchons d'eau chaude, et prendre du thé de sureau afin de solliciter le plus tôt possible une transpiration salutaire.

Nous ne pouvons passer sous silence et nous recommandons tout spécialement un moyen simple, facile à mettre en usage et à la portée de tout le monde, moyen qui a été employé avec beaucoup de succès par M. le général Capiaumont à Liége, pour un cas de choléra à la première période.

Le général, en attendant l'arrivée du médecin, imagina pour exciter une transpiration abondante de placer en dessous des couvertures du lit, une bouilloire remplie d'eau chaude dont la vapeur inonda tout le corps et procura une réaction franche qui termina la crise dans laquelle se trouvait la personne atteinte du fléau asiatique.

Nous pensons devoir donner une extension plus

grande à l'idée du général, en conseillant de faire adapter deux tubes béants aux appareils en étain, existant actuellement dans les hôpitaux militaires pour réchauffer les pieds des cholériques; ils serviraient alors tout à la fois à cet usage et à répandre sur tout le corps une douce chaleur si nécessaire pour favoriser la réaction.

Telles sont les prescriptions que nous conseillons, avec la certitude d'être utile à tous ceux que préoccupe la crainte du fléau, comme aussi à ceux qui par une exagération contraire, croient ne devoir s'occuper aucunement de leur santé.

FIN.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Erratum. — Page 59 et 60, lisez cou-de-pied au lieu de *coup-de-pied*.



